

Table des matières

1	Les Franciliens prêts à gagner moins pour se déplacer moins	2
2	La première ligne de bus 100 % électrique va ouvrir entre Paris et Amiens	3
3	En Ile-de-France, Bouygues va construire davantage en bois.....	5
4	Comment Paris veut métamorphoser le quartier Montparnasse	6
5	Succession de Pierre Gattaz à la tête du Medef : 8 candidats, 8 hommes	8
6	Medef : une foule de candidats pour succéder à Pierre Gattaz	10
7	Objet social de l'entreprise : l'exécutif tient sa réforme	11
8	La question de la place des salariés dans les conseils d'administration divise	12
9	Heures supplémentaires : l'allègement de la fiscalité confirmé «à l'horizon 2020»	13
10	Déficit: le nouveau scénario du gouvernement pour 2017 et 2018.....	14
11	Retraites : une étude relance le match public-privé	16
12	Le FUC, un syndicat des pilotes de HOP (Air France) appelle à la grève les 22 et 23 mars	17
13	Comment la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, soigne les cinq plaies de l'hôpital.....	18
14	Formation professionnelle : le pari du compte en euros.....	21
15	Big bang en vue à la tête des organisations patronales et syndicales.....	23
16	Efficacité, rapidité: Macron bouscule le Parlement.....	24
17	Macron assoit la domination de l'exécutif sur le Parlement.....	26
18	François de Rugy: « Je ne suis pas favorable à la limitation du nombre d'amendements »	28
19	Le congrès du FN : opération "refondation" ou simple "ripolinage"?	32
20	Le Medef explore l'Éthiopie, un marché attirant mais rude.....	33
21	Macron et Modi cherchent un partenariat au-delà des contrats signés	34
22	Le coût exorbitant du Brexit pour les entreprises	36

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 12/03/2018

1 Les Franciliens prêts à gagner moins pour se déplacer moins



Plus de la moitié des Franciliens font plus d'1 h 30 de trajet par jour pour aller travailler., selon l'enquête de RegionsJob. C'est trop, pour 45 % d'entre eux.

Selon une enquête de RegionsJob que nous vous dévoilons, trois quarts des Franciliens se disent prêts à postuler à un travail moins rémunéré mais plus près de chez eux.

Après deux ans à faire trois heures de trajet par jour en voiture entre Saint-Denis et Saint-Quentin-en-Yvelines, Vanessa a déposé les armes : « J'ai postulé à un autre emploi à un quart de chez moi, dans une filiale de mon entreprise, un grand groupe automobile. Je me ferme sans doute des opportunités d'évolution, mais la qualité de vie prime », explique cette mère de deux petits garçons.

Un raisonnement que tiennent beaucoup de Français, encore plus en région parisienne. C'est ce qui ressort d'une enquête du site RégionsJob*, sur les liens entre emploi et moyens de transport, qui son auteur nous dévoile en avant-première (lire ci-dessous).

Principal enseignement : les Franciliens sont prêts à des concessions importantes pour sortir du métro boulot dodo. 76 % d'entre eux se disent prêts à gagner moins pour un poste équivalent, si en contrepartie ils ont un temps de trajet réduit.

La fracture Paris/province

Cette étude fait aussi apparaître de fortes disparités entre la région parisienne et les villes de province. Sans surprise, les transports en commun sont beaucoup plus utilisés à Paris que la voiture (seulement 29 %), alors que cette proportion s'inverse en province.

Plus surprenant : le vélo tarde à percer dans la capitale (4 % des trajets domicile-travail), alors qu'il atteint 19 % dans les grandes villes de province de plus de 100 000 habitants, dont certaines comme Rennes, Strasbourg ou Grenoble, se sont dotés de réseaux cyclables performants.

C'est d'ailleurs un des enseignements de cette enquête. [Les grandes villes hors Paris ont la cote](#). En dehors de Paris, 35 % des salariés mettent entre 15 et 30 minutes pour aller travailler. De quoi faire rêver à une vie quotidienne moins occupée par les transports.

David Beaupaire, responsable de la stratégie chez la plateforme de recherche d'emploi RegionsJob, observe les évolutions sur le marché du travail. Sa dernière enquête porte sur le

lien emploi-transports : « Les demandeurs d'emploi sont prêts à faire de gros efforts sur le transport »

Que ressort-il de votre enquête sur les temps de trajets des salariés ?

On observe de fortes disparités entre les territoires, en particulier entre la région Ile-de-France et les villes moyennes. 53 % des salariés en région parisienne ont plus de 45 minutes de transport entre leur domicile et le travail. Ce taux n'est que de 20 à 30 % dans les villes moyennes. Logiquement, le taux de satisfaction s'en ressent. Le plus gros mécontentement est chez les Parisiens : 45 % d'entre eux se disent pas ou plutôt pas satisfaits de leur temps de trajet, contre seulement 30 % de mécontents dans les villes de 30 à 100 000 habitants.

Y a-t-il des solutions mises en place pour aider les salariés ?

C'est un autre parallèle intéressant entre la région parisienne et les villes moyennes. Alors que les temps de transports sont plus longs dans la capitale, il n'y a pas plus d'aide de la part des employeurs. 40 % des salariés déclarent avoir une aide aux transports en région parisienne. C'est 43 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 35 % en moyenne en France. Et ce quel que soit le type d'aide : assouplissement des horaires de travail (19 % des salariés à Paris, 18 % en France) ou aide à l'achat d'un vélo ou une trottinette (5 % à Paris et 10 % en France). De façon générale, le développement des mobilités alternatives (vélo électrique, trottinette, etc.) reste anecdotique.

Et concernant les demandeurs d'emploi ?

La distance domicile-travail est clairement déterminante, à Paris comme au niveau national. C'est un critère important ou très important pour 81 % des demandeurs d'emploi. Mais ils sont prêts à faire beaucoup d'efforts, surtout en région parisienne. 53 % d'entre eux se disent prêts à faire 1 h 30 de transports par jour pour un emploi, contre seulement 33 % dans les villes moyennes. Et les trois quarts se disent prêts à envisager un salaire moindre si leur temps de trajet se réduit.

**Enquête réalisée par RegionsJob entre le 6 et le 28 février via un questionnaire en ligne auprès d'un échantillon représentatif de 803 demandeurs d'emploi et de 1048 personnes en poste.*

Jean-Gabriel Bontinck

LE PARISIEN – 12/03/2018

2 La première ligne de bus 100 % électrique va ouvrir entre Paris et Amiens



Ce car électrique, construit par l'entreprise chinoise Yutong, parcourra les 170 km qui séparent Paris d'Amiens (Somme).

Flixbus s'apprête à ouvrir à Pâques, comme nous le révélons, la première ligne de car 100 % électrique en France.

Transporter en bus une soixantaine de personnes à la fois, de Paris jusqu'à Amiens (Somme), en émettant zéro pollution et dans un silence (presque) de cathédrale... Voilà la promesse de Flixbus, spécialiste du transport longue distance ([les fameux « autocars Macron »](#)) qui a pour partenaire l'opérateur B.E. Green, une filiale du groupe autocariste Dominique.

Ensemble, ils ouvriront dans moins d'un mois (aux alentours de Pâques), la première ligne régulière de bus 100 % électrique. « Une exclusivité mondiale, selon le directeur général de Flixbus, Yvan Lefranc-Morin. Jamais cela n'avait encore été proposé sur cette distance. »

Un bus fabriqué par un constructeur chinois

170 km donc, sans consommer une seule goutte de gazole, grâce à l'achat d'un bus du constructeur Yutong, l'un des deux grands leaders en Chine sur ce marché. « Pour le moment, les constructeurs français, et même européens, préfèrent se concentrer sur les bus électriques urbains, confirme Patrick Mignucci, le patron des autocars Dominique qui a lancé B.E. Green en 2010. Ils en ont les capacités techniques mais le marché n'est pas encore suffisamment attractif. »

L'intérêt est pourtant bien réel. Et pas seulement pour l'environnement. « Un bus 100 % électrique dépensera une douzaine d'euros pour faire le plein d'électrons qui lui permettra de parcourir d'une seule traite la distance Paris-Amiens, précise encore Yvan Lefranc-Morin. L'équivalent en gazole coûterait au moins 70 €. » Alors certes, un bus électrique coûte à l'achat 30 % de plus qu'un bus thermique (essence ou diesel), soit autour de 400 000 €. « Mais le coût de l'énergie, ainsi que celui des pièces et de l'entretien, s'avère largement inférieur, observe Patrick Mignucci. On est vite gagnant. » Les clients devraient également y trouver leur compte. Le prix moyen du billet tournera en effet autour de 12 € pour un aller simple.

Les Européens lorgnent sur ce marché

L'allemand Daimler ou encore le français Bolloré pourraient être les premiers constructeurs européens à se lancer à leur tour sur ce marché, pour peu que des commandes publiques ou privées voient le jour. Mieux vaudrait d'ailleurs ne pas trop attendre car la Chine, avec un marché intérieur en plein boom, compte bien inonder le reste du monde avec ses autocars électriques.

« Le tout-électrique est une solution parmi d'autres, relativise néanmoins Patrick Mignucci. En deçà d'un rayon de 200 km, cela permettra effectivement de se débarrasser d'une partie de la pollution, CO₂, NO_x (NDLR : oxyde d'azote) et autres particules fines, des villes. » Au-delà, en revanche, ce spécialiste du transport en commun estime que la taille et le poids des batteries poseront problème : « La technologie a fait de tels progrès que les moteurs diesels de dernière génération rejettent bien moins de ces polluants qu'auparavant. »

L'étape suivante ? « Les bus à hydrogène, affirme-t-il sans hésiter. Si pour le moment le prix dépasse le million d'euros l'unité, cela devrait rapidement baisser. Ce qui permettra alors de parcourir de très longues distances en ne rejetant... que de l'eau ! »

Erwan Benezet

LES ECHOS – 12/03/2018

3 En Ile-de-France, Bouygues va construire davantage en bois



Chez Bouygues Bâtiment en Ile-de-France, trois chantiers sur dix sont ses propres projets, pour lesquels il trouve des investisseurs. Il veut renforcer ce segment et porter la part du bois à 10 % de son activité.

Bouygues, roi du béton ? Peut-être plus autant à l'avenir. « *Nous allons porter la part de bois dans notre activité de 3 % à 10 % d'ici à 2020* », indique le président de Bouygues Bâtiment Ile-de-France, Bernard Mounier. La filiale de Bouygues n'est pas en retard : elle reflète le secteur du bâtiment, où le bois ne représente que 3 % du [chiffre d'affaires](#) et des effectifs. Mais la situation va devoir évoluer, car la future réglementation thermique E + C- évaluera l'empreinte carbone des constructions à compter de 2020. Par ailleurs, la taxe carbone est un sujet qui monte et les investisseurs intègrent de façon croissante la dimension carbone dans le calcul de la valeur des actifs immobiliers.

Bouygues Bâtiment Ile-de-France prépare donc l'avenir. Mais comment trouver suffisamment de projets en bois pour décarboner un tel poids lourd, réalisant 2,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires ? Ses 3 % dans le bois représentent déjà 42 chantiers en cours et 200.000 mètres carrés de logements et de bureaux.

Activité autogénérée

La France a lancé en 2016 le plus grand programme national au monde dans le bois, avec 24 immeubles de grande hauteur dont la construction va démarrer. Bouygues Bâtiment va ainsi mettre en chantier à Paris à la fin de l'année ou au début de 2019 la tour Commune, une résidence universitaire haute de 50 mètres. Mais au-delà de ces vitrines, le bois peine à gagner les constructions courantes. Au point que le secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, [a annoncé en septembre dernier un « plan bois III »](#) .

Mais prétendre atteindre 10 % de construction en bois dans un marché qui ne conçoit pas en bois serait irréaliste. C'est pourquoi la filiale francilienne de Bouygues entend dépendre de moins en moins du marché et de ses appels d'offres qui laminent les marges. « *Déjà aujourd'hui, nous générons nous-mêmes 30 % de notre activité. Notre filiale de développement immobilier, Linkcity Ile-de-France, recherche le foncier et conçoit des projets vendus en bloc à des investisseurs privés ou des bailleurs sociaux, explique Bernard Mounier. L'objectif est de porter le développement immobilier de 30 % à 40 % de notre activité.* »

S'inspirer d'Hausmann

Pour l'activité qui n'est pas autogénérée, l'enjeu est de convaincre les clients privés, dont les promoteurs, de confier leur projet très en amont - dès la conception - en ne contractant qu'avec les architectes et Bouygues moyennant une garantie de prix et de délai. « *Cet accompagnement du début à la fin concerne la moitié de la vingtaine de projets de plus de 100 millions d'euros menés avec des clients privés* », poursuit le dirigeant. Cela pourrait représenter 20 % à 30 % de l'activité d'ici à 2020. Ajouté à l'autogérance, cela ramènerait la part des appels d'offres à 30 % seulement.

« *Etre prescripteur et concevoir permet d'incorporer plus de composants en bois, souligne Bernard Mounier. Nous avons constitué depuis deux ans une équipe d'ingénierie qui examine dans cette optique*

chaque projet de Linkcity Ile-de-France. » Car il ne s'agit pas forcément de construire 100 % en bois. « Pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments, il faut s'inspirer de Paris. Les bâtiments haussmanniens comprennent beaucoup de bois, en plancher et en structures et sont toujours en parfait état », observe le dirigeant.

Myriam Chauvot

LE MONDE – 12/03/2018

4 Comment Paris veut métamorphoser le quartier Montparnasse



La Ville de Paris va lancer une consultation pour remanier le quartier parisien, un chantier qui s'étendra sur 9 hectares au cœur de la capitale

Après la tour, la dalle. La maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, a annoncé, vendredi 9 mars, le lancement d'une consultation pour remanier profondément le quartier Montparnasse. Un chantier de 9 hectares en plein Paris, qui vise à réparer « *le traumatisme de l'urbanisme des années 1970* », selon les mots de M^{me} Hidalgo, et à redonner de l'attrait à « *ce quartier emblématique de Paris* ». « *Nous allons casser la dalle et faire disparaître le centre commercial, on pourra aller à pied et à l'air libre de la rue de Rennes à la gare SNCF* », résume son adjoint chargé de l'urbanisme, Jean-Louis Missika. Une révolution.

Au pied de la tour de 210 mètres, mal-aimée des parisiens, le quartier Montparnasse, qui fut, il y a un siècle un des moteurs culturels de la capitale, a souffert de la brutalité de l'urbanisme qu'on appelait alors moderne : un aménagement sur dalle qui rend l'espace public confus, un dédale souterrain d'équipements, de voiries, de parkings, un parc hors-sol – le Jardin atlantique – caché derrière des barres d'immeubles, un centre commercial massif qui ferme par un mur la perspective depuis la rue de Rennes...

Les nouveaux habits de la tour Montparnasse ont été dévoilés le 19 septembre 2017. L'équipe Nouvelle AOM, lauréate du concours d'architecture, promet de transformer le monolithe marron de 1973 en éclat de verre clair, alliant ouverture, végétalisation et recherche de sobriété énergétique. Restait à transformer son environnement. « *Il faut recomposer un tissu urbain cohérent avec l'urbanisme parisien* », résume Gilles Vuilleumard, le président de l'Ensemble immobilier tour Maine-Montparnasse (EITMM), qui regroupe les 290 copropriétaires de la tour et de l'ensemble commercial de 35 000 m².



Le temps presse

Le temps presse : une partie des acteurs du quartier ont commencé leur mue sans attendre la Ville. Au-delà de la métamorphose de la tour Montparnasse, les propriétaires de sa petite sœur, la tour CIT, posée sur le centre commercial, préparent sa transformation. La gare SNCF est déjà en travaux pour absorber une hausse de 50 % de son trafic de 55 millions de voyageurs par an.

A deux pas de la gare, un autre centre commercial, Gaîté-Montparnasse, a entrepris, à l'été 2017, son chantier de rénovation sous la houlette de l'architecte néerlandais Winy Maas – un centre Leclerc va s'y installer, peut-être suivi par un magasin Ikea. Au-dessus de la gare, face au jardin Atlantique, la barre CNP envisage un rafraîchissement et les locaux du Musée du Général-Leclerc, qui va déménager, font l'objet d'un appel à projets de la municipalité... « *Il va falloir mettre tous ces projets en cohérence et bien coordonner ce qui relève de l'espace public et du secteur privé* », relève M. Missika.

Une délibération va être mise au vote, d'ici la fin mars, au Conseil de Paris, pour lancer une étude urbaine par le biais d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'EITMM. Quatre équipes pluridisciplinaires – urbanistes, architectes, paysagistes, spécialistes du commerce ou de la mobilité... – seront retenues avant l'été et entreront dans un « *dialogue compétitif* » avec la Ville et l'EITMM pour proposer les grands principes d'aménagement du nouveau quartier. L'équipe lauréate sera désignée début 2019.

« Retrouver un schéma urbain parisien »

« *Nous avons une idée majeure : prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare et retrouver un schéma urbain parisien, un aménagement en pleine terre, avec le même volume de commerces, mais disposés le long des rues* », explique Jean-Louis Missika. Encore faudra-t-il convaincre l'ensemble des propriétaires de boutiques – de gros acteurs comme Habitat et les Galeries Lafayette, mais aussi une myriade de petites sociétés – de s'associer au projet. Faut de quoi, la Ville devrait en passer par une déclaration d'utilité publique et des expropriations. « *Ce sera compliqué, mais c'est faisable, l'objectif est que personne ne soit lésé* », assure M. Missika.

Pour le reste, la programmation du futur quartier est libre : les équipes pourront proposer des espaces publics et paysagers, mais aussi la construction d'ensembles de logements ou de bureaux le long des nouvelles rues... sans se sentir enfermées dans le gabarit haussmannien, qui limite à 37 mètres la hauteur des bâtiments. Une liberté d'autant plus précieuse que c'est la vente des droits à construire qui financera l'opération d'aménagement...

« Solutions sensibles et douces »

« Je ne crois pas que la solution soit d'ajouter deux ou trois nouveaux gratte-ciel à côté de la tour Montparnasse, il faudra privilégier des solutions sensibles et douces », précise néanmoins Anne Hidalgo, alors que le débat sur les hauteurs des bâtiments enflamme régulièrement la politique parisienne. Le projet devra enfin désenclaver le Jardin atlantique et, à l'autre extrémité de la zone, « piétonniser » la place du 18-juin-1940, aujourd'hui toute dévolue à l'automobile.

Vaste chantier, parti pour durer des années dans un périmètre qui constitue une importante porte d'entrée dans la capitale. « Il va falloir qu'on s'organise pour que le quartier ne soit pas en travaux pendant les Jeux olympiques [JO] », reconnaît Jean-Louis Missika. Une première phase de travaux pourrait être programmée pour s'achever au printemps 2024, puis une seconde démarrer à l'automne, à l'issue des JO. Un planning chirurgical qui témoigne d'une grande confiance dans le déroulement des chantiers.

Voies sur berges : Valérie Pécresse en appelle à l'Etat

La présidente (LR) de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, a, vendredi 9 mars, appelé l'Etat à intervenir dans le dossier de la piétonnisation des voies sur berges, à Paris, « pour mettre en cohérence l'ensemble des plans » de circulation de la capitale et des communes alentours. « Paris est au cœur de la région » ; or le nouvel arrêté interdisant la circulation routière signé par la maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, « n'est pas compatible avec le plan de déplacement urbain de l'Ile-de-France », a critiqué M^{me} Pécresse sur CNews. Jeudi 8 mars, Anne Hidalgo a annoncé avoir signé un nouvel arrêté interdisant la circulation routière sur la rive droite, la précédente mesure ayant été retoquée par le tribunal administratif.

Par [Grégoire Allix](#)

MEDEF

LE MONDE – 12/03/2018

5 Succession de Pierre Gattaz à la tête du Medef : 8 candidats, 8 hommes



Fabrice Le Saché, entrepreneur de 35 ans, a annoncé dimanche dans un communiqué qu'il se présentait à la succession du président du Medef, Pierre Gattaz.

Un nouveau candidat se lance dans la course : Fabrice Le Saché, entrepreneur de 35 ans, a annoncé dimanche 11 mars dans un communiqué qu'il se présentait à la succession du président du Medef, Pierre Gattaz.

L'occasion de revenir sur le profil des huit candidats à la présidence du Mouvement des entreprises de France.

Huit candidats sont en lice

- Patrick Martin

A 58 ans, le patron du Medef Auvergne Rhône-Alpes est le PDG du groupe de distribution industrielle Martin Belaysoud Expansion, où travaillent 1 900 collaborateurs.

- **Frédéric Motte**

A 53 ans, le patron du Medef Hauts-de-France est cofondateur de Cèdres industries, un groupe de sous-traitance industrielle d'environ 400 collaborateurs et administrateur d'Entreprises & cités, un fonds de dotation visant à promouvoir la [Responsabilité sociale des entreprises](#) (RSE), qu'il a également présidé entre 2014 et 2016.

- **Jean-Charles Simon**

A 47 ans, l'ancien codélégué général du Medef est président de Stacian, [une société d'intelligence statistique et d'analyse économique](#). Il avait démissionné en 2010 de son poste de codélégué, sous la présidence de Laurence Parisot.

- **Geoffroy Roux de Bézieux**

A 55 ans, le vice-président du Medef s'est fait un nom dans la téléphonie : il a créé en 1996 The Phone House, puis l'opérateur de réseau mobile virtuel Omea Telecom (qui opère en France Virgin Mobile France, Breizh Mobile, Tele2 Mobile et Casino Mobile), revendu en 2014 à Numericable. Il a également investi en 2015 dans la plateforme de financement participatif [Credit.fr, spécialisée dans le prêt aux PME](#).

- **Alexandre Saubot**

A 53 ans, le vice-président du Medef et président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) [a décidé de quitter ses mandats](#) pour se présenter à la succession de Pierre Gattaz. Il dirige Haulotte, une entreprise familiale de plus de 1 700 collaborateurs, qui construit des matériels d'élévation.

- **Olivier Klotz**

A 56 ans, le patron du Medef Alsace dirige également depuis 1992 Heuft France, entreprise de 49 salariés, commercialise des équipements de contrôle pour l'industrie de l'emballage.

- **Pierre Brajeux**

A 57 ans, le [patron du Medef Hauts-de-Seine](#) est également le président fondateur de Torann France, une société de sécurité privée de plus de 2 000 collaborateurs.

- **Fabrice Le Saché**

A 35 ans, cet administrateur de Medef International (l'association qui représente l'organisation patronale française dans le monde) depuis 2015 dirige Aera Group, société de conseil et de négoce qui se définit comme le premier groupe de finance carbone en Afrique. Il a également créé l'index Up40, qui rassemble les start-up françaises les plus actives en Afrique.

Le président de Michelin ne sera pas candidat

Autre candidat pressenti pour succéder à Pierre Gattaz : Jean-Dominique Senard, président de Michelin. M. Senard est cependant empêché de se présenter par les statuts du Medef, qui [imposent de ne pas avoir « plus de 65 ans au jour de l'élection »](#). Or le patron de l'équipementier atteindra cet âge le 7 mars 2018, soit quatre mois avant la date prévue, en juillet.

Où sont les femmes ?

Au cours de sa longue histoire, le principal syndicat patronal a été principalement dirigé par des hommes. Depuis 1945, date de création du Conseil national du patronat français, transformé en Medef en 1998 par Ernest-Antoine Seillière, seule Laurence Parisot, ancienne présidente de l'institut privé Ifop, a exercé ce poste entre 2005 et 2013.

Quant aux candidats à la présidence du Medef, ils étaient majoritairement masculins, exception faite de 2010. Cette année-là, Laurence Parisot était l'unique candidate à sa réélection.

Carte interactive : http://abonnes.lemonde.fr/entreprises/article/2018/03/11/succession-de-pierre-gattaz-au-medef-8-candidats-8-hommes_5269152_1656994.html

L'OPINION – 12/03/2018

6 Medef : une foule de candidats pour succéder à Pierre Gattaz



Huit candidatures se sont déjà déclarées pour la présidence de l'organisation patronale. du jamais vu

Fabrice Le Saché se présente à la succession de Pierre Gattaz. Il est le 8e candidat. Il vient s'ajouter à la longue liste des postulants, composée déjà de plusieurs présidents des Medef territoriaux et des deux figures de proue de cette organisation, Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux.

Tous les deux jours, un candidat supplémentaire se présente ou presque. Même si le Medef a souvent mauvaise presse et que sa présidence est une fonction bénévole, le poste attire comme jamais, puisque l'on compte huit postulants - tous des hommes. Et encore ce n'est peut-être pas fini. L'élection est fixée au 3 juillet prochain, mais le dépôt des candidatures est fixé à début mai.

Ce n'est pas leur faire offense que d'écrire que tous n'ont pas les mêmes chances. Ainsi, le dernier en date, Fabrice Le Saché est inconnu dans le Landerneau patronal, même s'il est administrateur depuis 2015 de Medef International, l'association qui représente l'organisation patronale française dans le monde. Patron d'Aera Group, ce trentenaire veut secouer le Medef et le rendre « plus utile à ses adhérents, plus engagé dans le débat public et plus ouvert à la société », selon le communiqué qu'il a diffusé. Un objectif partagé avec [Jean-Charles Simon](#), entrepreneur quadragénaire, qui lui aussi, veut dépoussiérer l'institution, notamment en la sortant du paritarisme. Ces deux entrepreneurs joueront les poils à gratter de la campagne, avant, probablement, de se rallier.

Autre particularité de cette édition : le foisonnement de candidatures issues des territoires, avec la présence en lice de [Frédéric Motte \(Nord\)](#), Patrick Martin (Rhône-Alpes Auvergne), Olivier Klotz (Alsace), ou encore Pierre Brajeux (Hauts-de-Seine). L'enjeu est ici différent. « La question de la fracture des territoires avec Paris est très forte actuellement en France, il n'y a pas de raison de le Medef y échappe », assure un membre du conseil exécutif du Medef. Et Jacques Chanut, le président de la Fédération du bâtiment, de commenter : « L'épisode de Jean-Dominique Senard [le président de Michelin qui souhaitait se présenter mais a été empêché par les statuts de l'organisation car trop âgé], a questionné beaucoup de présidents des Medef territoriaux, sur la volonté de Paris d'imposer une personnalité, d'où ces candidatures épidermiques ».

Il n'empêche, [le match va bien de se jouer entre Alexandre Saubot, président de l'UIMM et Geoffroy Roux de Bezieux, vice-président du Medef](#). Le premier a quitté tous ses mandats au Medef, la semaine dernière, pour entrer dans la course plus librement. [C'est Claude Tendil, issu de l'assurance, qui le remplacera jusqu'en juillet](#). Geoffroy Roux de Bézieux a lui choisi de rester en poste.

Le duel Saubot – Roux de Bézieux était attendu. Reste qu'aucun ne semble naturellement pouvoir l'emporter sur l'autre. De nombreux patrons de fédérations ne sont pas convaincus. « Il y a de l'attentisme, peu d'enthousiasme à élire l'un ou l'autre, explique un membre du Medef. En quoi leurs programmes sont-ils différents ? Répondent-ils vraiment à la période ? », s'interroge un chef de file de fédération. Et d'ajouter : « Après le Medef de combat qu'incarnait Pierre Gattaz face à un gouvernement Hollande qui n'était pas du tout pro-business, il y a la nécessité, aujourd'hui, d'avoir un représentant des employeurs qui soit autonome vis-à-vis du pouvoir politique, et respecté au niveau de l'opinion ».

[Fanny Guinochet](#)

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 12/03/2018

7 Objet social de l'entreprise : l'exécutif tient sa réforme



Nicole Notat et Jean-Dominique Senard ont remis ce vendredi à Bercy leur rapport sur l'objet social de l'entreprise, en présence de la ministre du Travail, de la garde des Sceaux, du ministre de l'Economie et de celui de l'Ecologie.

Dans leur rapport remis vendredi, Nicole Notat et Jean-Dominique Senard ont réussi à proposer de vrais changements pour l'objet social de l'entreprise, sans faire courir de risques juridiques nouveaux pour les sociétés. Le gouvernement devrait reprendre leurs propositions dans la future loi « Pacte ».

Proposer une modification du Code civil sans se mettre à dos du patronat. Le défi était de taille. Nicole Notat, l'ex-dirigeante de la CFDT et Jean-Dominique Senard, le patron de Michelin, sont parvenus à le relever. [Leur rapport sur la place de l'entreprise dans la société](#), remis vendredi au gouvernement, réussit à éviter deux écueils. Celui de proposer une réforme au rabais, alors qu'elle avait été annoncée par le président de la République lui-même, pour ne pas mécontenter le patronat. Et celle d'introduire dans la nouvelle rédaction du Code civil matière à contentieux juridiques multiples.

En tenant cette ligne de crête, le duo a bon espoir de voir ses recommandations suivies par l'exécutif. « *Nous espérons une lecture bienveillante du gouvernement* », a poliment indiqué Jean-Dominique Senard. « *Nous serions très déçus si ce n'était pas le cas* », a poursuivi, plus combative, Nicole Notat.

« **Raison d'être de l'entreprise** »

Les deux auteurs du [rapport](#) ont des raisons d'être confiants sur l'avenir de leurs propositions qui ont vocation à trouver une place dans [la loi Pacte de Bruno Le Maire](#) . S'ils ne suggèrent pas de toucher à l'article 1832 du Code civil, qui fait figure de totem pour le patronat, ils proposent que l'article 1833 se voie bel et bien complété par une dimension « *sociale et environnementale* », qui n'y figurait pas jusqu'à présent.

Le rapport a eu la sagesse de ne pas évoquer les « parties prenantes » dans le Code civil, ce qui aurait pu être dangereux sur le plan juridique. « *Il n'y a pas de parties prenantes en général, mais des parties prenantes entreprise par entreprise* », a expliqué Jean-Dominique Senard, lors de la présentation du rapport. A chaque entreprise, donc, de définir quelles sont les parties prenantes qui sont les plus importantes pour elle. Et donc, c'est l'objet de la deuxième proposition clef du texte, de définir au sein de son [conseil d'administration](#) la « *raison d'être de l'entreprise* ».

Cette notion de « raison d'être », jusque-là uniquement présente dans la jurisprudence, ferait ainsi son entrée dans la législation française, en l'occurrence le Code de commerce. L'intérêt de ce dispositif est d'obliger le conseil d'administration à se prononcer sur les objectifs globaux poursuivis par l'entreprise, au-delà du seul profit donc, mais en laissant les membres du conseil choisir eux-mêmes quels types d'objectifs sont les plus pertinents au regard de l'activité de l'entreprise concernée.

Craintes de l'ESS

Le rapport enfin réussit à éviter la confusion des genres que certains acteurs de l'économie sociale et solidaire (EES) pouvaient craindre. Il n'y aurait pas de statut spécifique de l'entreprise à mission - [qui aurait pu concurrencer à terme les entreprises de l'ESS](#) , - mais bien la possibilité, via la réécriture de l'article 1835 du Code civil, de faire figurer dans les statuts de l'entreprise une « raison d'être » spécifique qui puisse être mesurée par un tiers extérieur.

Le renforcement de la présence des représentants des salariés au sein des conseils d'administration est un autre volet du rapport. Cohérent avec les propositions précédentes, il ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de l'exécutif. La dernière réforme en la matière date seulement d'août 2015 (loi Rebsamen) et plusieurs membres du gouvernement veulent éviter de changer à nouveau la loi. Au grand dam de la CFDT.

Le gouvernement temporise avec les fonctionnaires // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301420326669-le-gouvernement-temporise-avec-les-fonctionnaires-2160062.php>

Marie Bellan

LES ECHOS – 12/03/2018

8 La question de la place des salariés dans les conseils d'administration divise



A Bercy, faire plus de place aux salariés dans les conseils ne fait pas l'unanimité. Le patronat veut bien accepter deux salariés dans les conseils mais pas trois.

C'est déjà le gros sujet de crispation. En proposant de renforcer la présence des salariés dans les conseils d'administration, la mission Notat-Senard a lancé un pavé dans la mare. Elle recommande 2 salariés dans les conseils de 8 membres, et 3 dans ceux de plus de 12, contre respectivement 1 et 2 aujourd'hui.

A Bercy, certains sont absolument opposés à toute modification législative pour améliorer la représentation des salariés dans les conseils. Leur hostilité n'est pas nouvelle : elle était déjà prégnante au moment des ordonnances pour réformer le Code du travail.

Le patronat ne veut pas d'un 3e administrateur

Du côté des organisations patronales, la réaction ne s'est pas fait attendre. L'Afep a indiqué qu'elle ne souhaitait pas que les règles actuelles, qui sont en cours de déploiement, soient modifiées. Elle veut bien accepter que le nombre d'administrateurs salariés passe à 2, quelle que soit la taille du conseil, mais, au-delà, c'est beaucoup trop. Le Medef est sur la même longueur d'onde : « *La loi Rebsamen abaissant le seuil à 1.000 salariés vient seulement d'être mise en place. Prenons le temps d'évaluer ces effets avant de la modifier une nouvelle fois* », indique le Medef dans un communiqué. Par ailleurs, l'Afep considère avoir déjà récemment donné des gages de sa bonne volonté. Fin février, dans la nouvelle mouture du code Afep-Medef, [elle a proposé que les administrateurs salariés siègent bien dans les conseils des maisons mères et non dans les filiales des groupes](#) . L'avancée est mineure cependant car, dans le [CAC 40, cette mesure ne concerne que trois groupes, à savoir AXA, LVMH et Legrand, qui sont structurés en holding](#) .

Pas de codétermination à la française

Les représentations syndicales ont, elles, salué l'avancée du rapport Notat-Senard mais considèrent que ce n'est pas suffisant, d'autant que la France est le pays européen où les salariés sont les moins nombreux dans les conseils. [La CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, qui avaient milité pour une codétermination à la française avec au moins un tiers de salariés](#) , estiment que le compte n'y est pas. « *Ajouter un salarié au conseil ne change pas radicalement la donne. Il y a un principe de réalité qui fait qu'il très difficile de s'intégrer dans un cercle de l'élite française composé d'énarques ou de polytechniciens* », commente un administrateur salarié.

Laurence Boisseau

LE FIGARO – 12/03/2018

9 Heures supplémentaires : l'allégement de la fiscalité confirmé «à l'horizon 2020»



Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, invité dimanche matin du «Grand rendez-vous» de CNews, Europe 1 et Les Échos, a confirmé que la suppression annoncée des cotisations sur les heures supplémentaires serait effective «à l'horizon 2020».

«Il faut que le travail paie mieux». Le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux, invité du «Grand Rendez-vous» Europe 1-Les Echos-CNEWS ce dimanche matin, a défendu la philosophie du gouvernement sur ce sujet, assurant que l'allégement de la fiscalité sur les heures supplémentaires, promis par Emmanuel Macron pendant sa campagne, serait effectif «en 2020». «Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à dire qu'il fallait supprimer les cotisations sur les heures supplémentaires», a-t-il rappelé. Pourquoi pas plus tôt? Parce que «nous avons aussi une question de sérieux budgétaire à tenir, nous avons une trajectoire, des engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos partenaires européens», a répondu le porte-parole.

Une mesure soumise à conditions...

Le 6 février, [le Premier ministre Édouard Philippe avait évoqué lui-même la «désocialisation» des heures supplémentaires](#), c'est-à-dire la suppression des cotisations des employeurs et des salariés, à l'horizon 2020. «Le plus tôt sera le mieux, si ça peut être fait en 2020, nous le ferons en 2020», avait embrayé le lendemain le ministre de l'Économie Bruno Le Maire. Les deux hommes avaient cependant insisté sur le fait que la mise en place de cette mesure dépendrait de l'état des finances publiques. «On a trop joué avec dans le passé (...) Creuser la dette, c'est jeter de l'argent par les fenêtres», avait averti le ministre de l'Économie, dans le sillage du premier ministre qui, la veille, avait rappelé qu'il faudrait dégager «des marges de manœuvre dans le financement de la protection sociale» et que «les choses» aillent mieux.

... et qui ne marque pas un retour à la loi Tepas

Ce projet de l'exécutif ne s'apparente cependant pas à un retour pur et simple à la loi Tepas (Travail, emploi, pouvoir d'achat) mise en place en août 2007 par Nicolas Sarkozy et supprimée en septembre 2012 par son successeur François Hollande. Le précédent dispositif prévoyait en effet une exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales pour les salariés, un abattement de charges sociales pour les entreprises, ainsi qu'une majoration de la rémunération dans les petites entreprises. Dans le projet du gouvernement actuel, il n'est question que du rétablissement des exonérations de charges sociales. Ce qui représenterait tout de même un manque à gagner de 3 milliards d'euros pour l'État, [selon une étude de l'OFCE](#), contre un peu plus de 4,5 milliards pour la version Tepas.

Pas de «cagnotte fiscale» à redistribuer

Le porte-parole du gouvernement [a par ailleurs rejeté ce dimanche l'idée d'une «cagnotte fiscale»](#) qui pourrait être utilisée pour améliorer le pouvoir d'achat des Français, avec l'amélioration de la croissance et de meilleures rentrées fiscales. «Considérer qu'il y a une cagnotte dans un pays qui depuis plus de 40 ans vote un budget en déséquilibre, qui a accumulé quasiment 100% de la richesse nationale en dette, ce n'est pas une cagnotte», a-t-il déclaré.

LES ECHOS – 12/03/2018

10 Déficit: le nouveau scénario du gouvernement pour 2017 et 2018



Le déficit public devrait être finalement proche de 2,7% du PIB en 2017, après la décision positive d'Eurostat sur le traitement de la taxe à 3%. Cela facilite également les objectifs pour 2018.

Cela fait neuf ans que la France est sous le coup d'une procédure de déficit excessif lancée par Bruxelles, et dix ans qu'elle n'a pas vu ce déficit sous la barre des 3 % du PIB. C'est dire le changement d'époque que s'approprient à vivre les finances publiques hexagonales. Désormais le gouvernement a en effet la certitude absolue de faire revenir son déficit pour 2017 sous ce seuil. «*Nous tablons désormais sur un ordre de grandeur proche de 2,7%, voire 2,8% au maximum* », convient-on à Bercy, alors que l'objectif officiel reste à 2,9%. «*La conséquence de tout cela est que nous sommes bien sur la voie de la sortie de la procédure de déficit excessif comme nous l'attendions* », poursuit cette source gouvernementale.

Les derniers nuages qui assombrissaient l'horizon budgétaire français se sont dissous vendredi, [avec le feu vert d'Eurostat à la solution concoctée par l'exécutif pour le remboursement de la taxe à 3 % sur les dividendes](#) : le partage à égalité entre 2017 et 2018 de la facture de 10 milliards d'euros laissée par ce pataquès fiscal a été jugé valide par l'instance européenne de statistiques. L'exécutif n'aura donc pas à comptabiliser 5 milliards en plus sur 2017, ce qui aurait fait dérapier son déficit.

En janvier, il avait [déjà été annoncé un déficit pour l'Etat seul inférieur de 6 milliards aux attentes](#). Une différence qui permet automatiquement de ramener le déficit public de 2,9% à 2,7%. Reste à connaître les soldes des [comptes sociaux](#) et ceux des collectivités locales. Pour les comptes de la Sécurité sociale qui seront dévoilés jeudi, les recettes se sont accélérées pendant le dernier trimestre et l'objectif de dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été tenu, relève-t-on de source gouvernementale, signe que les choses se présentent bien. Concernant les collectivités, une hausse des dépenses d'investissement et de fonctionnement a été constatée, mais ce mouvement haussier vaut aussi pour les rentrées fiscales.

«*En tout état de cause, même en cas de léger dérapage, cela ne devrait pas faire dévier le déficit de plus de 0,1 point* », soit 2,8% au maximum, explique-t-on à Bercy. Une éventuelle décision européenne alourdissant la facture laissée par la recapitalisation d'Areva ne devrait pas non plus faire dévier beaucoup la trajectoire, estime cette source. Le chiffre officiel du déficit doit être dévoilé le 26 mars par l'Insee.

Cette bonne fortune pour 2017 aura également des conséquences positives pour l'année en cours. «*Il y a un effet base mécanique. L'amélioration pour 2017 solidifie notre objectif pour 2018* » qui [est un déficit à 2,8%](#), reconnaît-on à Bercy. D'autant que le gouvernement s'était appuyé pour construire son projet de budget sur une prévision de croissance de 1,7%, qu'il va revoir à la hausse dans les prochaines semaines [compte tenu de l'amélioration de la conjoncture](#).

Paradoxalement, le [risque politique](#) pour le gouvernement serait presque d'avoir de trop bons chiffres. Jeudi dernier, Joël Giraud, le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale [a réclamé dans « Les Echos » qu'on redistribue une partie de la cagnotte fiscale générée par l'activité économique](#). Une perspective rejetée dès vendredi par le gouvernement. «*Ne refaisons pas les erreurs du passé où dès que les choses allaient mieux immédiatement on se mettait à redistribuer l'argent public, c'est-à-dire l'argent des contribuables* », a répondu Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances.

Renaud Honoré

LE PARISIEN – 12/03/2018

11 Retraites : une étude relance le match public-privé



Les fonctionnaires perdraient en moyenne 179 € de retraite par mois en passant au régime général. Seul un tiers gagnerait à être aligné sur les règles du privé.

À dix jours de la mobilisation des fonctionnaires, l'Ifrap (Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques), un cercle de réflexion libéral, doit publier lundi matin une étude choc sur ce que donnerait [l'alignement des retraites du public sur le privé](#). Un sujet miné pour le gouvernement qui doit présenter au printemps sa feuille de route pour la refonte des nombreux régimes actuels en un système unifié.

Avant ce big bang des retraites promis par le candidat Macron mais [repoussé à la mi-2019](#), « il faut bien savoir d'où l'on part en termes d'écart entre le public et le privé dans la perspective de la future réforme qui donnera à tous les mêmes droits à pension pour chaque euro cotisé », explique Agnès Verdier-Molinié, la directrice de l'Ifrap.

L'étude passe donc au crible 4 004 cas de fonctionnaires d'État (hors militaires et catégories civiles actives) nés entre 1954 et 1962 et à jour de cotisation à leur départ à la retraite à 62 ans. Si on leur appliquait les règles du régime général et des complémentaires Agirc-Arrco, leur pension fonderait de... 21 % sur le salaire de base et de 7,7 % si l'on intègre les primes. Soit, au final, un manque à gagner de 179 € par mois sur une pension moyenne de 2 321 €.

Relever l'âge de la retraite à 65 ans

La preuve, selon l'Ifrap, qu'il faut réformer au plus vite le « mille-feuille » des retraites au nom de l'équité entre salariés du public et du privé. Proche des milieux patronaux, le think tank plaide pour l'abandon dès 2022 des [régimes spéciaux](#) (fonctions publiques, SNCF, RATP, EDF...) au profit d'un régime unique par points et relevant l'âge de départ à 65 ans, ce qui permettrait « 13,8 milliards d'économies d'ici à 2025 ».

Problème : comparant les régimes du public et du privé, le Conseil d'orientation des retraites (COR) avait abouti en 2015 à la conclusion inverse. Selon le COR, la pension des fonctionnaires nés en 1958 serait bonifiée en moyenne de 2,4 % par le régime général et plus de la moitié d'entre eux (53 %) gagneraient à être alignés sur le privé contre un tiers seulement de gagnants pour l'Ifrap.

Pourquoi un tel écart ? Question de méthodologie, répond Agnès Verdier-Molinié. Exemple : « Notre échantillon ne porte que sur des agents ayant effectué toute leur carrière dans la fonction publique avec une retraite à taux plein sans décote, ni surcote alors que le COR prend aussi en compte des poly-affiliés qui peuvent avoir travaillé dans le privé. »

Enseignants et cheminots, les plus désavantagés

Pour tenter d'y voir plus clair, nous avons demandé à l'Ifrap de nous détailler trois cas précis de fonctionnaires. Verdict : seule Martine*, employée dans un ministère et payée 2 400 € bruts, trouverait un avantage de 58 € par mois à passer au régime général. « Dans le privé, le taux de remplacement est plus favorable aux petites rémunérations », indique la patronne de l'Ifrap. Secrétaire administratif, Raphaël* ne s'en sort pas trop mal : il ne perdrait « que » 66 € par mois sur une retraite de 2024 €.

Grande perdante de l'opération, Claire*, professeur certifiée payée 4 500 bruts verrait sa pension de 3 104 € par mois écornée de 337 €. « Les plus pénalisés seraient clairement les profs qui ont une part de primes moins importante que les autres fonctionnaires d'État », estime Agnès Verdier-Molinié. Idem pour les agents SNCF si l'on croit le cas d'Éric* décortiqué pour nous par l'Ifrap hors du cadre de son étude et qui devrait faire une croix sur plus de 160 € de pension par mois.

Coïncidence : les deux populations les plus désavantagées selon l'Ifrap par l'alignement de leur retraite sur celle du privé, les enseignants et les cheminots, seront aussi celles qui devraient fournir les gros bataillons de la mobilisation du 22 mars pour la défense du service public.

Marc Lomazzi

::: ENTREPRISES

LA TRIBUNE – 11/03/2018

12 Le FUC, un syndicat des pilotes de HOP (Air France) appelle à la grève les 22 et 23 mars



Le Flight Union Cockpit (FUC), 3ème syndicat de pilotes chez Hop! (16% des voix), appelle à la grève les 22 et 23 mars prochains, pour protester contre la "guerre d'usure" qu'est devenue la négociation d'un nouvel accord d'entreprise.

Les partenaires sociaux et la direction négocient depuis des mois une convention d'entreprise unique pour les pilotes des ex-compagnies régionales d'Air France (Airlinair, Brit Air et Regional), qui ont fusionné pour donner naissance à Hop!.

"On a le sentiment que la direction nous mène en bateau, un bateau un peu ivre, et qu'elle fait durer cette négociation", a indiqué à l'AFP Marc Fradet, président du FUC. "C'est un peu la guerre d'usure", a-t-il ajouté. "Ca suffit, maintenant il faut enfin terminer cette négociation", a insisté M. Fradet.

L'histoire du différend remonte à la fusion des trois compagnies régionales d'Air France, Britair, Regional et Airlinair décidée en 2016 pour créer la compagnie HOP. Comme pour les dénonciations d'accords d'entreprise, cette fusion imposait à la direction de renégocier avec les syndicats dans les 15 mois une nouvelle convention commune aux trois entités désormais regroupées pour définir les conditions de travail et d'utilisation des salariés. Avec la possibilité pour la direction d'imposer ses règles en cas d'absence d'accord au bout de 15 mois. C'est ce qui est arrivé. Si la direction a trouvé un terrain d'entente avec les personnels au sol et les hôtesses et stewards, elle a, en revanche, échoué à signer un accord avec les pilotes.

Convention collective

Le 22 mars coïncide avec la mobilisation des fonctionnaires et des cheminots, et le lendemain, une grève est prévue chez Air France, à l'appel d'une large intersyndicale.

Les revendications chez Air France, centrées sur les salaires, "n'ont rien à voir" avec celles portées par les pilotes de Hop!, a toutefois précisé M. Fradet, expliquant que "ça coince véritablement sur les conditions de travail". Le FUC demande par exemple que les pilotes ne puissent plus travailler six jours d'affilée "plusieurs fois dans le mois", mais cinq jours. "La direction refuse" compte tenu des "sous-effectifs", selon lui.

Le syndicat, qui se dit "inquiet" à propos du "modèle économique" de Hop!, réclame également "un projet pour l'entreprise".

L'ultimatum du SNPL

En juillet dernier, le FUC et le SNPL (1er syndicat de pilotes) avaient déjà mené une grève de six jours pour marquer leur rejet du projet de convention d'entreprise de la direction. Contacté par l'AFP, le président du SNPL, Armand Simon, a indiqué qu'il ne déposerait "pas de préavis de grève sur cette période", mais qu'il avait posé "un ultimatum à la direction": "au delà du 31 mars, si on n'a pas trouvé d'accord, on fera grève tous les lundis".

Le 2e syndicat chez Hop! le SPL, avait signé l'accord avec la direction en juillet.

L'OPINION – 12/03/2018

13 Comment la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, soigne les cinq plaies de

l'hôpital



De nouvelles concertations s'ouvrent en vue de la mise en oeuvre du plan de transformation du système de santé, qui comprend un large volet sur l'hôpital. La réforme de la tarification, très attendue, ne sera pas en place avant 2020, au mieux.

La ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a lancé vendredi la réforme du système de santé, annoncée par le Premier ministre mi-février. Cinq groupes de travail ont été constitués, qui doivent présenter leur feuille de route et leurs propositions fin mai. S'ouvrira ensuite une période de concertation pour tester les différentes hypothèses. Des premières mesures pourraient entrer en vigueur en 2018, d'autres comme la nouvelle tarification de l'hôpital, ne verront pas le jour avant 2020, au mieux.

Agnès Buzyn, la ministre de la Santé a rappelé vendredi [les promesses du premier ministre Edouard Philippe](#) concernant [la transformation du système de santé](#). Elle a précisé la méthode et le calendrier de la réforme, qui « n'est pas une énième réforme de l'hôpital, mais une véritable transformation de l'ensemble du système de santé ». Ceux qui s'attendaient à un « big bang » vont cependant devoir attendre un peu.

Les différents groupes de travail, [sur chacun des grands thèmes de la réforme](#), vont rédiger leur feuille de route d'ici fin mai et celle-ci sera ensuite soumise à concertation, sans que l'on ne sache très bien quand elle prendra fin. Les premières mesures devraient s'appliquer en 2018, d'autres et notamment la nouvelle tarification à l'hôpital, pas avant 2020, au mieux. D'ici là, l'hôpital va devoir continuer à panser ses plaies.

Un isolement préjudiciable

« La première plaie de l'hôpital, c'est [la médecine de ville](#), qui est désorganisée et qui renvoie trop de patients vers l'hôpital », explique Jean de Kervasdoué, économiste de la santé. La ministre de la Santé l'a bien compris qui propose de travailler sur une meilleure coordination des soins entre la médecine de ville et l'hôpital. Une coordination qui est d'autant plus nécessaire que la typologie des maladies a changé. « Il y a 80 ans, on allait à l'hôpital pour des pathologies aiguës. Aujourd'hui, on s'y rend pour des maladies chroniques, qui seraient aussi bien suivies en ville », selon le professeur Philippe Juvin, chef de service des urgences de l'hôpital européen Georges-Pompidou. C'est aussi [le fameux virage ambulatoire](#) que la ministre veut accentuer et qui consiste à sortir de l'hôpital le plus tôt possible après une opération. Mais là encore, il faut inventer une nouvelle organisation et notamment un meilleur partage des tâches et des rémunérations entre les différents professionnels de santé qui s'occupent des malades à leur domicile.

Une tarification pousse-au-crime

[La nouvelle tarification à l'hôpital](#) est l'un des plus gros chantiers de la réforme. « Nous souffrons d'une gestion comptable à courte vue dans un métier qui relève du très long terme. Il faut en effet de 8 à 10 ans pour construire un hôpital », rappelle Pascal Roché, directeur général de Ramsay Générale de santé. Chaque année, [les plus de 2 200 tarifs hospitaliers sont revus](#), le plus souvent à la baisse, les hôpitaux découvrant ceux applicables à l'année en cours au mois de mars. « Pour gérer nos établissements et investir en connaissance de cause, nous avons besoin d'une vision pluriannuelle », plaide encore Pascal Roché. La proposition du programme d'Emmanuel Macron, de gérer l'enveloppe des dépenses de santé (Ondam) sur un quinquennat plutôt que sur une année civile va-t-elle ressurgir ? Le groupe de travail devra y réfléchir.

Un statut rigide du personnel

Les cliniques privées ou privées à but non lucratif emploient des personnels dotés d'un contrat de travail de droit privé, ce qui permet une gestion active des ressources humaines. « Rien de tel à l'hôpital public où tout dépend du fameux statut de la fonction publique hospitalière : la rémunération, l'avancement, les carrières, etc. Ce statut protège les personnels, en même temps qu'il limite la compétence de leur ligne hiérarchique, ce qui nécessairement pose problème », explique Jean de Kervasdoué. L'hôpital public perd aussi des médecins au profit du privé qui les rémunère mieux. « Mal payés, certains médecins de l'hôpital public préfèrent y diminuer leur temps de travail, pour s'engager à temps partiel dans des sociétés d'Intérim, qui les renvoie travailler à... l'hôpital public ! Au total, l'hôpital perd ses médecins et se ruine », confie Philippe Juvin. Agnès Buzyn a prévu un groupe de travail dédié aux ressources humaines, mais l'un de ses conseillers exclut toute modification du statut de la fonction publique hospitalière. La réflexion va porter sur le dialogue social, l'amélioration des conditions de travail et la gestion du changement, « en cohérence avec les orientations du comité interministériel de transformation publique ».

Une transparence inexistante

Qui peut imaginer que les plus de 2000 hôpitaux et cliniques fournissent tous la même qualité de soins ? Problème, il n'existe aucun indicateur pour le mesurer. Cela crée une forte injustice sociale puisque les plus renseignés savent où s'adresser, mais pas les autres. [Faut-il fermer des lits ou des hôpitaux](#) quand la qualité n'est pas au rendez-vous ? Tout le monde sait que la France est suréquipée : 6,1 lits d'hôpital pour 100 000 habitants, contre 3,9 en Allemagne ou 2,4 en Suède. Le sujet est sensible politiquement et la ministre a répété que « l'objectif de la réforme n'était certainement pas de retirer de l'accès aux soins aux territoires, mais qu'il était important de dire aux Français que la qualité du service rendu n'est pas également répartie ». La réforme prévoit la mise en place de dix indicateurs de qualité des soins qui, une fois alimentés, seront rendus publics.

Des normes kafkaïennes

« Il est presque aussi difficile de diriger un hôpital qu'une centrale nucléaire. Il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et aucune autre activité ne comporte autant de métiers différents, près de 150, réunis dans un même lieu », dit Pascal Roché. Si les directeurs d'hôpitaux sont des héros, ils dénoncent cependant tous la lourdeur administrative. « Il y a 47 familles de règlements qui s'appliquent à la sécurité. Cette incontinence réglementaire empêche l'hôpital d'être correctement géré », fait valoir Jean de Kervasdoué. « En 2017, nous avons eu 240 nouvelles normes à appliquer, sans compter les recommandations scientifiques des sociétés savantes de médecins. Nous avons besoin de souplesse », conclut Pascal Roché. Sur ce point, la réforme ne prévoit rien de très précis.

[Mireille Weinberg](#)

::: SOCIAL

LE MONDE – 10/03/2018

14 Formation professionnelle : le pari du compte en euros



Avec le nouveau dispositif, le gouvernement met en avant « la liberté de choisir son avenir professionnel ». Une affirmation qui est loin de faire l'unanimité.

Pour vendre à l'opinion une réforme de la formation professionnelle – sujet ésotérique par excellence –, il faut une mesure concrète, susceptible de parler à tout le monde.

Muriel Pénicaud en a brandi une, lundi 5 mars, lorsqu'elle a présenté les grands axes de son projet : le compte personnel formation (CPF), libellé en euros et mobilisable par le truchement d'une application numérique. Un joli produit d'appel, qui a l'air simple et en phase avec nos modes de vie de plus en plus façonnés par les technologies digitales. Pour la ministre du travail, un tel dispositif donnera à tout un chacun « *la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Affirmation qui est loin de faire l'unanimité.

Opérationnel depuis début 2015, le CPF donne la possibilité d'accumuler des droits à la formation pour tous les actifs (salariés, chômeurs, indépendants, agents publics...). A l'heure actuelle, le compte est crédité d'un capital en heures qui s'étoffe au fil des années, jusqu'à un maximum de 150 heures en règle générale (400 pour les non-qualifiés). Le dispositif, attaché aux personnes tout au long de leur carrière, vise à leur permettre d'adapter leurs compétences ou de changer de métier.

Le compte est monté en charge rapidement : grâce à lui, un peu plus de 580 000 actions de formation ont été financées en 2017, contre 207 000 deux ans plus tôt, selon la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Mais ces chiffres restent très modestes. En outre, seule une minorité du public potentiellement concerné a accompli les démarches pour activer son CPF : 5,26 millions de personnes au 11 février, alors même que la population active est légèrement supérieure à 30 millions.

« *C'est normal*, dit Bertrand Martinot, ex-patron de la DGEFP et auteur de plusieurs rapports pour l'Institut Montaigne – un think tank libéral. *Jusqu'à présent, cet outil était considéré comme abstrait. Personne ne savait exactement à quoi il avait droit, comment et quand...* » « *Le système est très compliqué*, renchérit Jean Wemaëre, président de la Fédération de la formation professionnelle. *Le CPF ne peut être utilisé que pour des formations inscrites sur des listes spécifiques, définies par les partenaires sociaux.* »

« S'approprier ses droits »

Après trois années de mise en œuvre, l'expérience montre que le CPF n'est pas réellement à la main des salariés, enchaîne-t-on dans l'entourage de Muriel Pénicaud. Dans bien des cas, les entreprises proposent à leurs personnels de mobiliser leur compte pour suivre des formations certifiantes et elles mettent la main à la poche si le crédit d'heures disponibles est insuffisant.

« *Ensuite, complète-t-on au ministère du travail, des actions de formation sont montées par les organismes paritaires collecteurs agréés [OPCA, des entités cogérées par les partenaires sociaux]. Ceux-ci les paient, mais avec des taux de prises en charge à l'heure, qui peuvent varier fortement d'un OPCA à un autre, pour une même formation. Ce n'est pas satisfaisant.* »

La réforme portée par la ministre entend donc corriger cette situation, tout d'abord en rendant le dispositif plus accessible. En lieu et place des heures, ce sera désormais de l'argent que le salarié aura sur son compte : 500 euros par an, dans la limite de 5 000 euros pour le droit commun (jusqu'à 8 000 euros sur dix ans, s'agissant des plus éloignés de l'emploi).

Pour s'en servir, il suffira de choisir une formation, grâce à une application numérique, et de la commander – le règlement étant effectué par la Caisse des dépôts et consignations qui gère déjà le système d'information du CPF.

Entièrement remanié, le compte pourra être utilisé de plusieurs manières différentes : librement par la personne, c'est-à-dire sans avoir à en parler à son patron mais en dehors du temps de travail ; ou dans une démarche de « *coconstruction* », qui met à contribution le CPF et l'employeur afin de financer le stage. Autre option possible : le CPF dit « *de transition* », qui doit offrir des formations longues, en remplacement du congé individuel de formation, appelé à disparaître. « *La simplicité est la mère de toutes les batailles, elle va permettre au salarié de s'approprier ses droits. Et c'est responsabilisant* », se félicite Bertrand Martinot.

Garde-fous

Un CPF libellé en euros gagne en clarté, estime M^e Cyril Parlant, responsable du pôle économie de la connaissance au sein du cabinet Fidal : « *Je fais le pari que ça va marcher et que la réforme aura, de surcroît, pour effet d'intensifier le dialogue social au sein des entreprises, car bon nombre d'entre elles vont proposer à leurs personnels de recourir à leur CPF, en y apportant des financements supplémentaires.* »

Mais il y a un écueil, pondère-t-il : « *On n'achète pas une action de formation comme on achète une pizza quatre fromages.* » Il est indispensable, selon lui, de s'assurer que les personnes seront accompagnées dans leur choix – un aspect du problème que le gouvernement entend traiter en renforçant le conseil en évolution professionnelle (CEP), un dispositif créé il y a quelques années. M^e Parlant ajoute qu'il faut également veiller à la qualité des organismes de formation et au caractère diplômant des actions réalisées – deux sujets qui font aussi l'objet de garde-fous si l'on en croit les annonces de Muriel Pénicaud, le 5 mars.

Des voix critiques s'élèvent, cependant.

« *Je ne pense pas qu'une application numérique réglera tout*, confie Yves Hinnekint, directeur général d'Opcalia, l'un des vingt OPCA existants. *Notre métier est difficilement remplaçable : il y a du conseil, de la recherche ciblée d'organisme de formation. Il faut du contact humain, du travail de proximité.* »

M. Hinnekint s'interroge aussi sur les formations qu'il sera possible de financer avec un CPF ainsi remanié : « *Le compte en heures permettait de financer de beaux projets sans forcément s'attacher au prix horaire défini, grâce à un système d'abondement – c'est-à-dire des crédits supplémentaires mis au pot sur décision des partenaires sociaux, à l'intérieur des branches professionnelles.* »

Déployer des trésors de pédagogie

Directeur général d'Agefos-PME, un autre OPCA, Joël Ruiz partage l'idée selon laquelle « *le calcul en euros des droits CPF est plus lisible* » mais il craint deux choses : des risques accrus d'escroqueries et un « *effet-thésaurisation* », les titulaires d'un compte pouvant être enclins à se dire qu'il vaut mieux ne pas toucher à ce pécule « *pour le garder en cas de jours moins bons* ».

Les partenaires sociaux ont des mots plus durs, encore. Le Medef qualifie d'« *erreur majeure* » la décision prise par le gouvernement d'opter pour une « *individualisation totale des droits des salariés et de leur évaluation en euros* » : ça « *va rendre plus difficile* » la « *coconstruction* », par le salarié et par l'entreprise, d'actions de formation, alors même que c'est « *indispensable* ».

Yvan Ricordeau (CFDT), de son côté, redoute que le nouveau système débouche sur des « *droits dégradés* », avec un effort financier qui serait inférieur à celui que l'on relève dans de nombreuses branches (grâce aux abondements). Des calculs contestés par le ministère du travail : la conversion en euros du CPF se fait au taux de 14,28 euros de l'heure, ce qui est au-dessus du coût moyen horaire d'une formation CPF, qui est à 12 euros, fait-on valoir dans l'entourage de Muriel Pénicaud. Le gouvernement devra déployer des trésors de pédagogie pour faire avaler la pilule à ses contradicteurs – qui sont d'ailleurs souvent des acteurs au cœur du système de la formation continue.

Par [Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

LE FIGARO – 12/03/2018

15 Big bang en vue à la tête des organisations patronales et syndicales



Gattaz au Medef, Pavageau chez FO, Berger à la CFDT... les changements à venir aux commandes de plusieurs partenaires sociaux auront un impact sur les relations sociales, alors que l'exécutif multiplie les réformes explosives.

Alors que le duo Macron/Philippe rebat les cartes tous azimuts en réformant [l'assurance-chômage](#), [la formation](#), l'apprentissage, la SNCF, la fonction publique et [bientôt les retraites](#), un renouvellement important des têtes se profile dans les organisations patronales et syndicales. Ce qui ne sera pas sans conséquence tant la patte humaine compte dans le social. Côté patronat d'abord, Pierre Gattaz cédera sa place le 3 juillet à la présidence du Medef. [Les deux favoris à sa succession](#), Alexandre Saubot et Geoffroy Roux de Bézieux, [ont des conceptions différentes de la démocratie sociale](#) et de la place à accorder aux partenaires sociaux dans la société. Le premier, fervent défenseur du paritarisme, veut le rénover ; le second s'en méfie. Le résultat de l'élection ne sera donc pas neutre sur la posture que prendra le Medef sur toutes les réformes sociales en cours.

Autre inconnue, le ton qu'adoptera le futur patron des patrons face à l'exécutif. Pierre Gattaz, qui avait été élu en 2013 en proposant un «Medef de combat» pour faire face à une majorité de gauche alors hostile à l'entreprise, s'est montré très combatif pendant cinq ans. Rien de tel avec l'actuelle majorité, plus attentive et en phase avec les entreprises. L'heure est plus à l'accompagnement et à un «Medef de propositions» qu'à l'opposition systématique à la politique gouvernementale. D'où un juste ton à trouver...

De l'autre côté de l'échiquier, FO va lui aussi changer de patron. Le 27 avril, lors du 24e congrès de Lille, Pascal Pavageau sera élu secrétaire général, après quatorze ans de règne de Jean-Claude Mailly. De nombreux observateurs s'attendent à ce qu'il durcisse le ton dans les premiers temps, afin de s'imposer et de se faire connaître. Cependant, Jean-Claude Mailly estime que son [successeur restera sur la même ligne](#) même s'il l'exprimera de façon différente». Et pour cause: il est improbable que FO reprenne une orientation contestataire. Le bureau confédéral de la centrale a fait l'analyse, lors de la discussion sur les ordonnances travail en 2017, que s'être mis dans la roue d'une CGT en déclin, [comme lors de la loi El Khomri, n'avait rien apporté](#).

Le troisième syndicat français devrait en revanche donner du fil à retordre au gouvernement lors de la réforme de la fonction publique qui s'annonce particulièrement ambitieuse avec, entre autres, un plan de départs volontaires et une refonte du dialogue social à la clé. Or FO est numéro un au sein de l'État et y tient un discours très conservateur, que la perspective des élections le 6 décembre, surenchère syndicale oblige, devrait accentuer. Le fait que Pascal Pavageau soit issu de la fonction publique et considère que «l'État est le garant de l'intérêt général» pèsera aussi forcément.

Quant à la CFDT, la 1^{re} organisation syndicale dans le privé et qui brigue la première place aussi dans le public, elle tiendra son 49^e congrès début juin à Rennes. [Si Laurent Berger est assuré de rester secrétaire général](#), la centrale réformiste, chantre du dialogue social, pourrait officiellement durcir sa ligne. Contrairement à François Hollande, Emmanuel Macron n'a pas érigé la CFDT sur un piédestal et ne recherche pas son approbation ou sa neutralité avant chaque réforme. Au contraire.

SNCF et fonction publique

La centrale a d'ailleurs plusieurs fois haussé le ton et même surpris, parfois, par la véhémence de ses prises de position, bien plus affirmées qu'à FO. «Ce congrès ne sera pas tranquille, le climat général inquiète les militants», confirme un dirigeant de la centrale.

Si le chantier de la refonte des retraites, programmée pour 2019, est dans tous les esprits - c'est l'un des seuls sujets qui peut faire descendre les Français dans la rue -, chacun des acteurs devra se positionner avant sur les deux réformes explosives de l'année, celles de la SNCF et de la fonction publique, contre lesquelles une première journée de mobilisation, sans doute commune, est organisée le 22 mars...

Le camarade Pascal Pavageau va remplacer Mailly à la tête de FO //

<http://premium.lefigaro.fr/social/2018/03/11/20011-20180311ARTFIG00166-le-camarade-pascal-pavageau-va-remplacer-mailly-a-la-tete-de-fo.php>

Cécile Crouzel

::: POLITIQUE

L'OPINION – 12/03/2018

16 Efficacité, rapidité: Macron bouscule le Parlement



Le gouvernement a mis le feu aux poudres à l'Assemblée nationale et au Sénat en annonçant une réforme du droit d'amendement. Derrière cette refonte de la procédure législative, c'est un choc des cultures qui s'opère entre l'ancien et le nouveau monde

Le Premier ministre, Edouard Philippe, conclura mercredi par un rendez-vous avec le président du Sénat, Gérard Larcher, la série de consultations en vue de la réforme des institutions. Parmi les 31

mesures dévoilées par l'exécutif, figure la réforme du droit d'amendement. « Le Parlement doit se projeter dans un rôle plus moderne », a souligné le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux dimanche lors du *Grand rendez-vous Europe 1*, *Les Echos*, CNews.

Quand [ils ont débarqué à l'Assemblée nationale il y a neuf mois](#), les députés novices de La République en marche (LREM) n'en sont pas revenus. « On a 15 fois les mêmes débats », s'étonnait l'un d'eux. « L'écrasante majorité d'entre nous a découvert ce que l'obstruction parlementaire signifiait », explique un autre. « La réalité, c'est qu'on est trop nombreux et qu'on passe notre temps à faire des choses qui ne servent à rien », constate encore un jeune député macroniste.

Alors, quand mercredi dernier, Edouard Philippe a présenté à la majorité sa vaste réforme de la procédure législative, ce sont des applaudissements qui ont fusé dans la salle. Des débats plus rapides, un droit d'amendement plus restreint et davantage de contrôle de l'action du gouvernement... Le Premier ministre a dit aux députés de la majorité, dont nombre d'entre eux sont issus des rangs de l'entreprise, ce qu'ils voulaient entendre.

Parmi les 31 mesures de l'exécutif pour réformer les institutions, l'une d'elle prévoit « l'irrecevabilité des amendements déjà présentés en commission ». « Ça porte atteinte au crédit du Parlement de débattre mille fois de la même chose », juge le président du groupe LREM, Richard Ferrand. « A part le côté grandiloquent, le débat dans l'hémicycle n'apporte rien de plus », assure un député en marche. Ainsi certains textes pourraient être débattus uniquement en commission avant d'être soumis à un simple vote dans l'hémicycle. Cette procédure simplifiée existe déjà au Palais du Luxembourg et la droite sénatoriale en vante les mérites. Sept textes ont ainsi été adoptés depuis le début de la législature.

Les vertus de la répétition. Pour les nouveaux députés LREM, la session budgétaire avait été un cas d'école. [La députée de l'Essonne, Amélie de Montchalin, whip de la Commission des Finances](#), avait alors découvert les affres de la procédure parlementaire et n'avait qu'un mot à la bouche : l'efficacité. Avec ses collègues de la commission des Finances, elle avait établi une liste de recommandations, qui ont été remises au gouvernement en janvier. Ce groupe de travail se réunit à nouveau mercredi matin pour étudier de nouvelles pistes.

Les députés macronistes prônent la « rapidité » quand les parlementaires aguerris vantent les vertus pédagogiques de la redondance. « C'est le côté répétitif des discussions qui pousse le ministre dans ses contradictions et c'est là que le débat a du bon », estime le président du groupe LR, Christian Jacob. « Il n'y a jamais trop de débats. Si on pousse cette logique jusqu'au bout, autant supprimer l'Assemblée », s'enflamme le député de la France Insoumise, Adrien Quatennens.

Il faut dire que ces dernières années, le nombre d'amendements a explosé. A titre de comparaison, pour l'IVG en 1974, 115 amendements ont été examinés, 28 pour la peine de mort en 1 981 et 9 356 pour le mariage pour tous en 2013. « Le dépôt des amendements et les deux minutes de parole qu'il confère à l'auteur constituent un poison pour le Parlement », tranche le député UDI Jean-Luc Warsmann, président du groupe de travail de l'Assemblée consacré à la réforme de la procédure législative. « L'amendement qui permet juste au député de montrer à ses électeurs qu'il a défendu les escargots de Bourgogne, ça ne sert à rien », appuie le président du groupe MoDem, Marc Fesneau. Exit à l'avenir les amendements sans lien direct avec le texte.

Un redécoupage par ordonnances. Derrière cette réforme de la procédure, c'est un choc des cultures qui s'opère entre l'ancien et le nouveau monde. Depuis le début du quinquennat, le gouvernement utilise déjà tous les leviers possibles pour aller vite : réforme du droit du travail et de la SNCF par ordonnances, [recours au vote bloqué la semaine dernière au Sénat sur une proposition de loi](#), un fait très rare... Et la procédure accélérée (une seule lecture par chambre) est devenue la norme. Le gouvernement compte aussi faire passer par ordonnances le nouveau redécoupage des circonscriptions induit par la baisse du nombre de parlementaires. Tout un symbole.

Mais le gouvernement semble être allé trop loin avec sa proposition d'un « contingentement du nombre d'amendements ». Plus un groupe parlementaire est petit, plus son nombre d'amendements serait limité. Personne n'est pour, pas même les plus macronistes des députés. « Je n'ai pas bien compris cette

mesure, elle n'ira pas très loin », balaye Amélie de Montchalin. Même le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, affirme samedi dans [Le Monde](#) y être opposé. Pourquoi dès lors l'exécutif se mettrait-il tout le Parlement à dos alors que [le feuilleton de la révision constitutionnelle ne fait que commencer](#) ? « Edouard Philippe place la barre haute dans le bras de fer qui l'oppose au Sénat. Cette mesure est avant tout un chiffon rouge », analyse un pilier de la majorité. Demander plus pour préserver l'essentiel.

La réforme des institutions donnera encore davantage de pouvoir au gouvernement, qui verrait par exemple renforcée la possibilité d'inscription à l'ordre du jour des projets de lois jugés prioritaires en matière économique, sociale et environnementale. La mesure est loin d'être anecdotique, 16 semaines étant déjà réservées au gouvernement contre six pour le Parlement. « C'est une première d'avoir une révision constitutionnelle qui diminue les pouvoirs du Parlement ! », brocarde Christian Jacob. La révision constitutionnelle de 2008 menée par Nicolas Sarkozy avait plutôt été dans le sens inverse, en donnant notamment au Parlement plus de maîtrise dans l'ordre du jour.

La réduction du nombre de parlementaires permettra en revanche de donner plus de moyens de contrôle et d'évaluation aux députés et sénateurs. Un « Printemps de l'évaluation » devrait ainsi se tenir chaque année. L'idée est de réduire l'examen du budget à l'automne pour libérer 10 à 15 jours au printemps à l'occasion de la loi de règlement. Les ministres viendraient présenter leurs résultats et détailler la dépense de leur budget devant des commissions élargies. « On passe 70 jours et nuit à évaluer le budget et une demi-journée à vérifier qu'il a bien été exécuté », s'étonne Amélie de Montchalin. Cet aspect de la réforme est plus consensuel.

Pour le reste, les groupes d'opposition sont vent debout contre ce qui constitue à leurs yeux une attaque en règle du Parlement. En revanche, pour les députés macronistes, ces nouvelles pratiques ne sont pas si engageantes. « Avec la baisse du nombre de parlementaires, beaucoup savent qu'ils ne seront plus députés à la fin du mandat », souligne un parlementaire LREM. Certains d'entre eux visent déjà les municipales quand d'autres ne se voient pas faire plus d'un mandat.

Institutions: Edouard Philippe privilégie les négociations au référendum //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/institutions-edouard-philippe-privilegie-negociations-referendum-144769>

Philippe Bas, Président de la commission des lois du Sénat : « La réforme de la Constitution ne peut relever ni de la séduction ni du chantage » // <https://www.lopinion.fr/edition/politique/philippe-bas-reforme-constitution-ne-peut-relever-seduction-chantage-144723>

[Caroline Vigoureux](#)

LE MONDE – 12/03/2018

17 Macron assoit la domination de l'exécutif sur le Parlement



Vote bloqué au Sénat, limitation du droit d'amendement, recours aux ordonnances... Les parlementaires s'agacent des récentes initiatives du gouvernement.

« *Un déni de démocratie.* » « *Un mépris du Parlement.* » « *Une grave entorse dans l'équilibre des pouvoirs.* » En l'espace de dix jours, trois initiatives ont hérissé les députés et les sénateurs, qui s'inquiètent d'une mainmise croissante de l'exécutif sur le pouvoir législatif. La dernière en date concerne le Sénat, où le gouvernement a utilisé une procédure de « vote bloqué », mercredi 7 mars, pour empêcher l'adoption d'une proposition de loi visant à revaloriser des pensions de retraite agricoles, au motif que cette mesure n'était pas financée.

Alors que l'Assemblée nationale avait voté à l'unanimité en faveur de ce texte il y a plus d'un an, le recours à cet article 44.3 de la Constitution a braqué l'ensemble des groupes du Palais du Luxembourg car il équivaut à l'utilisation de l'article 49.3 à l'Assemblée. La présidente du groupe communiste à l'origine du texte, Eliane Assassi, a dénoncé un « *coup de force d'une rare violence contre le Parlement* ». Le groupe Les Républicains a déploré « *un abus de droit* » et celui du Parti socialiste « *une sorte de coup de force institutionnel* ».

La veille, l'immense majorité des députés et des sénateurs avaient déjà mal vécu le projet gouvernemental de limiter le droit d'amendement au Parlement en fonction de l'importance du groupe, envisagé dans la révision constitutionnelle, afin d'accélérer la procédure parlementaire. Une mesure dénoncée par des élus de toutes sensibilités politiques comme une « *atteinte au pluralisme* ». Des membres de la majorité ont même exprimé leur désapprobation, à l'instar du député La République en marche (LRM) de la Vienne Jean-Michel Clément, dénonçant une volonté de « *bâillonner les députés* », dans la foulée du patron du groupe MoDem, Marc Fesneau, soulignant que « *le droit d'amendement est un droit constitutionnel et imprescriptible* ».

« **Provocation** »

L'Élysée, de son côté, assume de vouloir « *rendre plus efficace le travail parlementaire* » pour mettre en œuvre « *plus rapidement* » les réformes. « *Le président a une opinion claire de ce que doit être la réforme constitutionnelle. Il y a dans notre pays la sédimentation d'habitudes, de conservatismes : il veut rafraîchir le fonctionnement du Parlement* », explique son entourage, en précisant que M. Macron « *a touché du doigt, lorsqu'il était ministre de l'économie, la nature du débat parlementaire* ».

Comprendre : il a observé lui-même la lourdeur des procédures, lors de l'examen, en 2015, de sa loi pour la croissance et l'activité, qui avait été votée après quatre cent douze heures de débat parlementaire et 2 329 amendements adoptés. « *Emmanuel Macron a été élu sur un constat d'inefficacité du Parlement et de l'action publique. Or les Français veulent que le pays soit réformé et que cela avance vite* », souligne le député LRM des Hauts-de-Seine Gabriel Attal.

Il n'empêche : les récentes initiatives de l'exécutif ont été ressenties comme une « *provocation* » par de nombreux parlementaires car elles surviennent après l'annonce du gouvernement, le 26 février, de sa volonté de recourir aux ordonnances pour faire adopter la réforme de la SNCF. Sachant que cet outil, déjà utilisé à l'automne 2017 pour transformer le code du travail, raccourcit la procédure parlementaire. Or, à gauche et à droite, les élus insistent sur la nécessité du débat démocratique, sur fond de difficiles négociations sur la révision constitutionnelle souhaitée par Emmanuel Macron, objet de consultations du 5 au 14 mars à Matignon.

Pour l'ensemble des responsables de l'opposition de l'Assemblée nationale et du Sénat, comme pour les politologues, les récentes initiatives de l'exécutif et les principaux axes de la réforme des institutions – baisse du nombre de parlementaires, limitation du nombre de mandats... – ont une portée plus générale. Ils traduisent la volonté du président de la République de concentrer tous les pouvoirs à l'Élysée, en renforçant la primauté de l'exécutif sur le pouvoir législatif.

« **Macron, c'est le Roi-Soleil** »

« *L'objectif de Macron est clair : écraser le Parlement pour renforcer l'exécutif. C'est le parti pris d'une hyperprésidentialisation* », estime le chef de file des élus communistes à l'Assemblée nationale, André Chassaigne. Après avoir vécu l'exercice du mandat de député sous les quinquennats Chirac, Sarkozy puis Hollande, il juge que « *le pouvoir n'a jamais été autant concentré à l'Élysée* ».

« *Le monde idéal de Macron, c'est de se passer complètement du Parlement, qu'il méprise ouvertement. N'aimant pas les élus, il considère cette institution comme un mal nécessaire et veut réformer la France avec quatre ou cinq technocrates* », juge pour sa part le président du groupe LR de l'Assemblée, Christian Jacob. Son homologue du Sénat, Bruno Retailleau, fait le même constat : « *Macron, c'est le Roi-Soleil. En voulant concentrer tous les pouvoirs et affaiblir le Parlement, il est à la recherche de la toute-puissance.* » Même Nicolas Sarkozy a ironisé sur l'exercice du pouvoir de M. Macron, mardi 6 mars, en lançant lors d'un discours au Sénat : « *On parlait de l'omniprésident (me concernant). Apparemment, j'ai fait école...* »

« **Le macronisme, un néobonapartisme** »

Dans ce contexte, le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, appelle l'exécutif à veiller à l'équilibre des pouvoirs. « *Le Parlement doit être davantage respecté dans notre fonctionnement institutionnel* », met-il en garde dans un entretien au *Monde*, en s'opposant au projet du gouvernement de limiter le droit d'amendement ou en jugeant nécessaire de « *ne pas multiplier* » le recours aux ordonnances.

« *Emmanuel Macron pousse à l'extrême la logique présidentielle des institutions*, observe le politologue Jean-Louis Thiébault. *C'est assez conforme à ce qu'il se passe depuis le début de la V^e République : en France, la présidentialisation et la personnalisation du pouvoir sont très fortes, et le Parlement se trouve dans un rôle second.* »

« *Le macronisme est un néobonapartisme, qui consiste à déplacer les lieux de pouvoir et d'arbitrages vers le sommet de l'Etat*, analyse Stéphane Rozès, consultant et président de la société de conseil Cap. *Cette volonté de recentrer le pouvoir à l'Élysée, de manière verticale, pour relier les Français au travers de l'incarnation présidentielle d'Emmanuel Macron, épaulé par une technostructure efficace, se fait au détriment des corps intermédiaires, dont le Parlement.* »

Un mouvement qui a la bénédiction d'une majorité des Français, selon Brice Teinturier. « *Le pouvoir peut s'appuyer sur l'idée dominante selon laquelle il faut remettre de l'ordre dans le pays, en réformant vite et de manière efficace* », souligne le directeur général de l'institut Ipsos, précisant que « *l'image des parlementaires est fortement délégitimée dans l'opinion* ». Avant de résumer : « *Beaucoup de Français se disent, en somme : délibérer, c'est bien. Mais agir, c'est encore mieux.* »

Par Cédric Pietralunga et Alexandre Lemarié

LE MONDE – 12/03/2018

18 François de Rugy: « Je ne suis pas favorable à la limitation du nombre d'amendements »



Dans un entretien au « *Monde* », le président de l'Assemblée nationale juge que le Parlement « *doit être davantage respecté* » par l'exécutif.

Le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, juge que « *tout n'est pas acceptable* » dans les propositions de l'exécutif pour la réforme des institutions. Avant de s'entretenir avec le premier ministre à Matignon, le 14 mars, l'ex-écologiste converti au macronisme se dit, notamment, opposé au projet du gouvernement de limiter le droit d'amendement.

Le projet de révision constitutionnelle de l'exécutif vous convient-il ?

Il est important d'aller au bout de ce chantier voulu par le président de la République dont je salue le volontarisme. Cette réforme vise à répondre à l'exaspération des Français, qui s'est exprimée lors de la présidentielle. Ces insatisfactions profondes se sont nourries de l'incapacité de nos prédécesseurs à réformer le système politique. Je suis porteur de cette ambition réformatrice pour avoir un Parlement plus efficace, car ce sont les dysfonctionnements de la démocratie qui font le lit des populismes.

Les propositions de l'exécutif constituent une base de discussions. Ce n'est pas un texte à prendre ou à laisser. Si l'exécutif passe par la voie parlementaire, les mesures pourront évoluer car elles feront l'objet d'amendements lors de l'examen du texte à l'Assemblée et au Sénat.

Comment comptez-vous enrichir le texte ?

Nous souhaitons plus de souplesse sur le nombre de commissions existant à l'Assemblée, mais aussi pouvoir, dans certaines conditions, voter la loi en commission. Cette pratique est utilisée dans beaucoup de pays, et le Sénat commence à l'utiliser. C'est un bon moyen de clarifier l'agenda de l'Assemblée et des députés. J'avais également mis la question de la neutralité du Net sur la table, c'est typiquement un sujet qui pourra aussi faire l'objet d'amendements de députés.

N'y-a-t-il pas un risque d'avoir une réforme fourre-tout, comme s'en inquiète votre homologue au Sénat, Gérard Larcher ?

Je suis sûr que les sénateurs auront aussi à cœur d'apporter des changements. Dans cette réforme, il y a des sujets qui traînent depuis des années, comme la réforme du Conseil supérieur de la magistrature ou la suppression de la Cour de justice de la République. Il y a aussi des engagements de campagne forts, soutenus par les Français : baisse du nombre de parlementaires, limitation du cumul des mandats dans le temps et introduction de la proportionnelle. Il y a enfin, et surtout, des sujets, qui ont trait à l'efficacité du Parlement, qui nous intéressent particulièrement. Ce sont ces trois catégories de réforme qu'il faut apporter.

Le gouvernement envisage une dose de proportionnelle entre 10 % et 25 %, qu'en pensez-vous ?

J'ai fait une proposition : je suis favorable à ce qu'il y ait un quart des députés élus à la proportionnelle. Cela ferait donc cent députés élus selon ce mode de scrutin sur quatre cents, si l'on tient compte de la réduction du nombre de parlementaires. Pour déterminer la dose de proportionnelle, les consultations des uns et des autres permettront d'y voir plus clair. Il y a des formations politiques qui sont radicalement contre toute dose de proportionnelle, c'est le cas des Républicains. Avec un taux de 10 %, cela ferait quarante députés élus à la proportionnelle. Je doute que, dans ces conditions, on ait beaucoup de diversité politique. Mais, entre 10 % et 25 %, il y a matière à travailler.

Avez-vous des lignes rouges au regard de la première copie du gouvernement ?

Je ne fonctionne pas avec des exclusives. Je me place dans une volonté inlassable de dialogue pour aboutir. Je sais d'expérience que, quand on réforme la Constitution, il faut prendre du recul, il y a des formulations qui nécessitent qu'on y passe un peu de temps, mais ça ne veut pas dire que tout est acceptable.

Que pensez-vous de la proposition du gouvernement visant à limiter le droit d'amendement ?

Je n'y suis pas favorable. Cela n'a été proposé ni par l'Assemblée nationale ni par le Sénat. Et cela n'a jamais été évoqué par le président de la République. Je sais d'expérience que c'est une fausse solution.

L'inflation d'amendements et la possibilité d'obstruction constituent un vrai problème, mais il existe d'autres outils pour y répondre que limiter le nombre d'amendements par groupe. A se focaliser sur cette proposition, on risque de passer à côté des vraies solutions.

C'est-à-dire ?

Il est possible de mettre en place des processus de régulation sans porter atteinte à la capacité individuelle des députés à déposer des amendements. Le temps législatif programmé, qui régule le temps de parole de chaque groupe depuis 2009, n'a pas toujours fonctionné. Nous pouvons l'adapter. Nous sommes allés voir comment le Parlement britannique fonctionnait, et c'est intéressant. Les députés se mettent d'accord pour passer plus de temps sur les enjeux qui font l'objet de controverses, et avancent plus vite sur les autres. Plus d'efficacité, cela implique aussi qu'il y ait un parallélisme des formes : le temps de parole des députés est limité, celui du gouvernement doit l'être aussi.

Emmanuel Macron doit-il passer par un référendum ou privilégier la voie parlementaire pour faire aboutir la révision constitutionnelle ?

Je souhaite qu'un accord soit trouvé avec le Sénat et j'agis en ce sens. Nous faisons tout pour aboutir. Nous discutons avec le président du Sénat depuis l'automne dernier. S'il y a des blocages sur certains points qui sont connus, comme la diminution du nombre de parlementaires et la limitation du cumul des mandats dans le temps, ces points pourraient être soumis, le cas échéant, à un référendum. Mais la voie normale prioritaire reste la voie parlementaire.

La tenue d'un référendum ne comporte-t-elle pas un risque politique élevé pour tout pouvoir en place ?

Je constate que la limitation du nombre de parlementaires ou du cumul des mandats dans le temps sont des mesures faisant l'objet d'un soutien assez large des Français. Il ne s'agit pas de faire un référendum juste pour le plaisir d'en faire un. Contrairement à d'autres candidats, Emmanuel Macron ne s'est d'ailleurs pas fait élire sur l'idée d'organiser des référendums à tout bout de champ. Pour autant, nous n'allons pas nous interdire de demander aux Français de trancher, s'il y a des blocages. Nous nous tenons prêts à différentes éventualités, car nous ne pouvons pas dépendre d'une sorte de droit de veto du Sénat.

La réforme prend du retard...

Il s'agit d'un chantier lourd, qui prend du temps. Le président de la République et le premier ministre ont fait le choix du dialogue, c'est une bonne chose. Pour que cela aboutisse, il faut ensuite que l'Assemblée et le Sénat adoptent le même texte, cela ne se fait pas en un jour.

Code du travail, SNCF... Appelez-vous le gouvernement à limiter le recours aux ordonnances ?

Les ordonnances ont été conçues pour des sujets très techniques et touffus. Elles ne doivent pas se multiplier, et leur objet doit donc être bien délimité. En ce qui concerne la SNCF, le recours aux ordonnances me paraît justifié pour réformer le statut des cheminots, qui représente sans doute des mois de négociations. Par contre, le statut de la SNCF et l'ouverture à la concurrence me semblent plus relever de la loi ordinaire. Je crois que le gouvernement y est ouvert.

Il faut aussi que nous soyons conscients que, si nous ne changeons rien dans le fonctionnement de l'Assemblée, en ne limitant pas la capacité d'enlèvement et d'obstruction, les gouvernements seront tentés de multiplier les ordonnances. Transformons nos procédures pour plus d'efficacité et le recours aux ordonnances sera de moins en moins justifié.

Ordonnances, limite du droit d'amendement, vote bloqué au Sénat... N'y a-t-il pas une tentation de l'exécutif d'écraser le Parlement ?

Le texte et la pratique de la V^e République donnent des pouvoirs d'action à l'exécutif. Ils génèrent une capacité à agir et à mettre en œuvre une politique qu'il ne faut pas perdre. Pour autant, le Parlement doit être davantage respecté dans notre fonctionnement institutionnel. Sur ce point essentiel, je le dis clairement : les parlementaires sont prêts à faire des efforts, mais le gouvernement doit en faire aussi.

Depuis le début du quinquennat, les réformes s'enchaînent au pas de charge. Ce rythme ne risque-t-il pas de nuire à la qualité du travail des parlementaires ?

Après toute alternance, il y a une volonté de faire passer beaucoup de réformes. C'est normal, et ça l'est d'autant plus aujourd'hui que le président de la République a été élu sur un programme clairement réformateur qu'il met en œuvre de manière méthodique. Mais il faut toujours trouver un équilibre. A partir du moment où le texte de la réforme ferroviaire est une priorité, d'autres textes vont glisser dans le temps.

Pour que le travail parlementaire puisse se réaliser dans de bonnes conditions, nous avons justement proposé d'avoir un programme de travail que le gouvernement annonce à l'avance. C'est une condition pour être plus efficace et éviter la multiplication des navettes, pour avoir des lois de qualité. Cela obligerait aussi le gouvernement à faire des choix et à être raisonnable en matière d'ordre du jour.

Concernant votre présidence, l'opposition vous reproche d'alimenter l'antiparlementarisme, notamment avec vos mesures contre l'absentéisme des députés...

Je n'ai pas été élu président de l'Assemblée pour être assis au perchoir et gérer le fonctionnement de l'institution telle qu'elle est. J'ai été élu pour présider l'Assemblée, mais aussi pour la transformer, afin qu'elle soit plus efficace et plus respectée. Je dois donc faire appliquer les règles et les faire évoluer. Pour cela, j'ai une méthode qui consiste à associer les députés de chaque groupe, tout en respectant les droits de l'opposition. Si je ne voulais pas être critiqué et faire l'unanimité, il me suffirait de ne proposer aucun changement. Or, ce n'est pas le mandat sur lequel j'ai été élu.

Assumez-vous un style intransigeant, quitte à paraître trop rigide ?

Au début de mon mandat, le président du groupe Les Républicains de l'Assemblée, Christian Jacob, m'a critiqué en disant que j'étais trop laxiste, avant de m'accuser d'autoritarisme... Un grand classique. La vérité, c'est que je fais respecter les règles, sinon le débat est impossible. Je suis à l'écoute, et pas du style à être droit dans mes bottes. Je suis tout à fait prêt à intégrer les avis ou les propositions des députés sur tous les sujets et à tout moment. Mais je ne veux pas perdre le fil de la transformation qui est menée collectivement.

Comment expliquez-vous que vos relations soient si conflictuelles avec Jean-Luc Mélenchon et ses troupes ?

Je suis menacé et agressé verbalement, mais j'avance. Je ne me soumetts pas aux menaces ou aux vociférations. Pour moi, à l'Assemblée, ce n'est pas la loi de celui qui crie le plus fort. Eux aimeraient que le rapport de force politique soit fondé là-dessus. Les « insoumis » ont même glorifié la rue. C'est leur droit et leur conception. Moi, ma conception, c'est la démocratie parlementaire.

Démissionnerez-vous de votre poste au bout de deux ans et demi, fin 2019, comme vous vous y étiez engagé ?

Avec le président du groupe La République en marche, Richard Ferrand, nous disons la même chose : nous avons pris l'engagement – alors qu'aucune règle ne nous l'impose – de faire un bilan à mi-mandat de l'exercice des responsabilités à l'Assemblée nationale. Je ferai ce bilan avec les députés de LRM et du MoDem. Ce sera une remise en jeu de mon mandat. Les députés de la majorité diront alors s'ils veulent que je poursuive ma mission de transformation de l'Assemblée jusqu'à la fin de la législature.

Propos recueillis par [Manon Rescan](#) et [Alexandre Lemarié](#)

19 Le congrès du FN : opération "refondation" ou simple "ripolinage"?



Marine Le Pen sur la scène du congrès de son parti, dimanche à Lille.

Marine Le Pen a réorganisé samedi et dimanche son parti en lui proposant un nouveau nom, "Rassemblement national". Il s'agit de la principale annonce d'un congrès qui se voulait de "refondation".

A défaut de savoir si elle a déjà complètement "refondé" son parti, [Marine Le Pen](#) s'est montrée assez efficace en *naming*. Le Front national? Il sera rebaptisé "Rassemblement national" si les militants y consentent, a-t-elle annoncé dimanche en clôture de son congrès à Lille. Les instances de ce parti *new look* dont les statuts viennent, eux, d'être validés? Dites maintenant "bureau national" au lieu de "bureau politique" et "conseil national" à la place de "comité central". La responsable frontiste s'est d'ailleurs faite prendre au piège en prononçant une fois l'ancien nom... Quant aux "secrétaires départementaux", ils deviennent "délégués départementaux". Et il faut ajouter à cela trois nouveaux "délégués nationaux", qui seront permanents au siège du parti, une refonte à venir de la commission d'investiture - "Il faut le dire, ça n'a pas toujours fonctionné par le passé", a euphémisé Marine Le Pen en allusion aux propos d'anciens candidats - ainsi qu'un vaste plan de formation à venir à destination notamment des militants.

Bref, Marine Le Pen a vanté une "petite révolution interne". Et a salué les "visages nouveaux" et la féminisation de ces instances. A y regarder de plus près cependant, le nouveau bureau exécutif reste composé par les cadres habituels : Steeve Briois a pris la vice-présidence du parti, aux dépens de Nicolas Bay, mais aucune femme autre que Marine Le Pen ne l'intègre. Le vote des militants pour renouveler son parlement, lui, a placé Louis Aliot en tête et la première femme - Marie-Christine Arnautu - en 9e position... Et celle-ci ne figure plus au bureau national.

De nouvelles alliances nécessiteraient ce changement de nom

Au final, la "refondation" voulue par Marine Le Pen a surtout montré ses limites. "Il y a le risque qu'on nous dise que ce congrès soit juste du ripolinage, c'est vrai...", reconnaissait dès vendredi un haut-cadre du parti, qui juge que les "dispositions statutaires ne sont pas l'aspect le plus séduisant". Avant de se reprendre : "La refondation, c'est la démarche politique engagée et notre volonté de rassembler." Comprenez : tourner la page pour montrer que le FN a changé. Il veut désormais "s'allier", c'était le mot-clé répété tout au long de ce week-end lillois. Quitte à ce que cette incantation ne prenne forme que par un changement de nom. "La refondation, c'est la volonté d'alliance. Et si on reste le FN, c'est un frein pour se rassembler", confirme Wallerand de Saint-Just, reconduit à sa fonction de trésorier. D'autres ne voient pas l'intérêt de changer. "On nous dit qu'il faut tourner la page, mais la page de quoi?", s'interroge Marie-Christine Arnautu, restée proche de Jean-Marie Le Pen. L'eurodéputée conseille d'ailleurs plutôt Marine Le Pen de "rassembler en interne, pas seulement en dehors."

Pour quelques-uns, enfin, le travail de refondation idéologique n'a pas été mené. Le plus véhément d'entre eux, [le Lillois Eric Dillies](#), jugeait auprès du *JDD* que cette refondation passait par le fond. Mais

selon lui, celle présentée par Marine Le Pen samedi et dimanche masquait en réalité "une reprise en main" du parti par sa direction.

Nicolas Bay, l'homme qui veut durcir la ligne du FN // <http://www.lejdd.fr/politique/front-national-nicolas-bay-lhomme-qui-veut-durcir-la-ligne-du-parti-3596537>

Arnaud Focraud

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 12/03/2018

20 Le Medef explore l'Éthiopie, un marché attirant mais rude



REPORTAGE - Les 100 millions de consommateurs sont convoités. L'État dirigiste et la Chine compliquent le défi.

«C'est un pays où il y a tout à faire», lance Bernard Coulais, directeur général du brasseur BGI Castel, à la communauté d'entrepreneurs français, rassemblés au sein d'un luxueux hôtel d'Addis-Abeba.

Une délégation d'une quarantaine de dirigeants français conduite par le Medef était jeudi et vendredi derniers en Éthiopie pour explorer ce marché de 100 millions d'habitants au potentiel prometteur. Pierre Gattaz, le président du Medef, a mené cette mission lors de sa première étape au Kenya mais s'est finalement dérouté pour l'Inde où il a rejoint Emmanuel Macron.

Dans la capitale éthiopienne, le patron de BGI Castel, groupe présent depuis vingt ans dans le grand pays de la Corne de l'Afrique, se veut encourageant. «On produisait 10.000 à 15.000 hectolitres de bière par mois au début. On en produit aujourd'hui entre 350.000 et 400.000.» La société, qui emploie plus de 2800 personnes, possède trois brasseries et vient d'en racheter deux. Mais l'homme d'affaires ne cache pas les difficultés. «C'est un État bureaucratique, très dirigiste. Il n'y a pas de système bancaire développé.» Près de 70 entreprises françaises sont déjà installées dans le pays dont une dizaine de taille importante comme BGI Castel, Total ou Systra (infrastructures ferroviaires).

«Le potentiel est énorme», assure Jean-Baptiste Parnaudeau, représentant de Saint-Gobain. Sur le chemin de son bureau, dans le quartier de Kazanchis à Addis-Abeba, les immeubles en construction reflètent le développement du pays. «Le taux de croissance de la population urbaine est de 4 % par an en Éthiopie.» L'entreprise promeut ses produits auprès d'importateurs et de distributeurs locaux depuis maintenant deux ans. Récemment, elle a fourni les matériaux nécessaires à l'imperméabilisation de la piscine du futur hôtel Hyatt Regency, en centre-ville.

Développement à grande vitesse

À l'image de l'immobilier, de grands chantiers sont également en cours, articulés autour du second plan quinquennal 2015-2020: le Growth and Transformation Plan. Des parcs industriels fleurissent en régions. Le barrage de la Renaissance sur le Nil Bleu, le plus grand d'Afrique, devrait encore augmenter la capacité de production en électricité du pays. Sans oublier la nouvelle ligne de chemin de fer entre

Addis-Abeba et Djibouti, fonctionnelle depuis deux mois, construite par les Chinois. Dans ce développement à grande vitesse, les entreprises françaises ont une carte à jouer, selon Araya Gebregziabher, chargé de la promotion commerciale au ministère des Affaires étrangères éthiopien. «Elles sont fiables, elles restent ici longtemps, pas juste pour faire du profit.» Parmi les entrepreneurs venus en repérage avec le Medef figuraient des représentants d'Air liquide, de Bolloré Ports, d'EDF ou encore de Safran.

Ils ne pouvaient pas repartir d'Éthiopie sans visiter le site de la compagnie aérienne Ethiopian Airlines, la plus grosse entreprise nationale, et son nouveau simulateur de l'A 350 unique sur le continent. La compagnie, fierté du pays, pourrait profiter du nouveau marché aérien unique en Afrique, lancé lors du sommet de l'Union africaine, en janvier. «Il va générer un développement du trafic aérien et des compagnies aériennes, Ethiopian Airlines se positionne pour être le grand gagnant de ce développement, affirme Olivier Lafaye, directeur du développement international de Safran. Ce sont des clients, il faut qu'on sache les accompagner dans leur stratégie et devancer la concurrence chinoise à venir.»

Instabilité politique

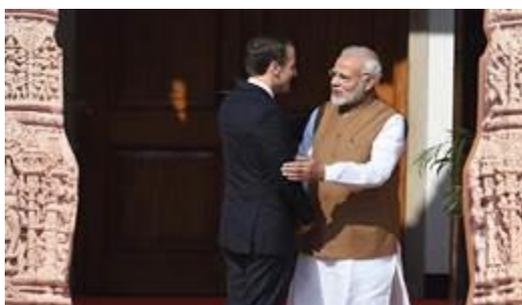
La situation dans le pays reste cependant fragile. L'État, pour financer un certain nombre de grands projets, s'endette. Pour la nouvelle voie ferrée, il a emprunté près de 3,4 milliards de dollars auprès de la banque chinoise Exim. Un prêt sur quinze ans qu'il va bientôt devoir rembourser. Des secteurs comme la banque ou la logistique restent également fermés aux entreprises étrangères. Enfin, la balance commerciale est largement déficitaire et le manque de devises étrangères demeure un souci majeur. «Importer des matériaux face à la concurrence chinoise et au manque de devise est très dur», déplore Jean-Baptiste Parnaudeau. Pour éviter l'importation et poursuivre sa stratégie d'industrialisation, Saint-Gobain prévoit d'ouvrir des usines sur place.

[La situation politique instable](#) plonge cependant les investisseurs dans le brouillard. Le premier ministre a démissionné il y a trois semaines, l'état d'urgence a été instauré, des barrages et grèves ont fortement ralenti les transports dans plusieurs régions. La coalition au pouvoir doit désigner ces jours-ci un nouveau premier ministre. «La politique ne suit pas le rythme de l'économie», regrette Bernard Coulais. BGI Castel a néanmoins enregistré 15 % de croissance l'année dernière. Et un des représentants du Medef d'ajouter, en substance, «c'est quand les voyants sont au rouge ou orange qu'il faut visiter un pays. Si l'Éthiopie négocie bien le tournant, on sera d'autant mieux accueilli lorsqu'on reviendra».

[Nathalie Tissot](#)

LES ECHOS – 12/03/2018

21 Macron et Modi cherchent un partenariat au-delà des contrats signés



Le voyage de Macron en Inde, qui s'achève ce lundi, a été l'occasion de renforcer le « partenariat stratégique » des deux pays dans les domaines de la défense, du militaire, du nucléaire ou encore du solaire.

Il ne se sera pas laissé aller à l'essayage de « kurta » ni de turbans multicolores comme le jeune Premier ministre canadien, Justin Trudeau, l'avait fait lors de sa dernière visite. En guise de fantaisies, le président Macron, dont la visite d'Etat en Inde s'achève officiellement ce lundi, aura tout juste cédé à une séance animée de selfies [avec les étudiants de grandes universités rencontrés à Delhi](#).

A la différence de son homologue canadien, traité avec une relative froideur, le chef de l'Etat français aura reçu tous les honneurs. Celui d'être accueilli en personne par [Narendra Modi](#) lors de son arrivée vendredi sur le tarmac de l'aéroport ou de visiter la ville de Bénarès, sa circonscription. Une attention que le Premier indien avait jusqu'alors réservée à Shinzo Abe, son homologue japonais, venu en 2015.

La France, 20e fournisseur de l'Inde

Pour l'heure, l'Inde n'est que le 18e client de la France et son 20e fournisseur à l'échelle internationale. Mais la visite d'Emmanuel Macron aura été fructueuse à bien des égards.

Narandra Modi et Emmanuel Macron ont coprésidé [le sommet fondateur de l'Alliance solaire internationale](#) (ASI). Une initiative lancée par Paris et New Delhi fin 2015 en marge de la COP21, qui vise à développer financements et technologies pour l'exploitation de l'énergie solaire. Emmanuel Macron a promis dimanche 1 milliard d'euros pour son développement dans les pays pauvres d'ici à 2022.

Plus de 20 contrats signés pour 13 milliards d'euros

Les liens privilégiés entre les deux dirigeants ont permis à la France d'engranger plus de 20 contrats pour un montant de 13 milliards d'euros, dont 10 milliards pour [le groupe Safran](#). Ainsi, la coentreprise du groupe aéronautique français avec l'américain General Electric, CFM, va fournir et assurer la maintenance de moteurs d'avions de la compagnie aérienne indienne à bas prix SpiceJet.

Dans le nucléaire, EDF et Nuclear Power Corporation of India (NPCIL) ont également posé un jalon quant au projet de centrale de Jaitapur. L'accord signé définit à la fois le schéma industriel du projet, les rôles des partenaires et le calendrier des prochaines étapes. « *Nous espérons une signature définitive d'accord avant la fin de l'année* », a-t-on indiqué à l'Elysée, qui estime « *une marche arrière* » difficile, même si le volet financier n'est toujours pas bouclé.

Plusieurs contrats ont aussi été décrochés dans les infrastructures et les services. Suez a ainsi obtenu pour 70 millions d'euros de distribuer l'eau potable et de moderniser le réseau à Davangere, au sud de l'Inde. Sans oublier Alstom, qui a remporté plusieurs projets ferroviaires.

Des intérêts « alignés »

Mais au-delà de cette amitié un peu surjouée, chacun a beaucoup à espérer de l'autre. L'Inde, soucieuse de devenir membre permanent du Conseil de sécurité, sait qu'elle peut compter sur le soutien de la France. Un allié qui lui offre aussi plus de marge de manoeuvre en vue de négocier dans le domaine des achats militaires face à la Russie, partenaire historique et aux Etats-Unis. De son côté, la France veut se ménager l'appui d'une « *grande démocratie* » dans la région avec la perspective d'« *autres partenariats stratégiques au sens strict du terme avec l'Australie ou les Emirats arabes unis* » par exemple.

Aujourd'hui, « *nombre de nos intérêts sont alignés* », a déclaré Emmanuel Macron. A commencer par la lutte contre le terrorisme et la radicalisation sur les réseaux sociaux. Les deux leaders ont étoffé leur coopération militaire, à travers un accord sur l'échange et la protection des informations classifiées ou protégées mais aussi dans le domaine logistique. « *Nous estimons que dans le futur, l'Océan indien va jouer un rôle très important dans le bonheur, le progrès et la prospérité du monde* », a conclu, de son côté, Narendra Modi.

VIDEO - Cinq choses à savoir sur Narendra Modi, Premier ministre indien :

<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/0301421624690-macron-et-modi-cherchent-un-partenariat-au-dela-des-contrats-signes-2160101.php>

LE FIGARO – 12/03/2018

22 Le coût exorbitant du Brexit pour les entreprises



Le coût du Brexit est estimé à 69 milliards d'euros par an. Les sociétés britanniques seraient les plus touchées, selon une étude.

L'accord final sur le Brexit «ne conduira pas à des échanges plus fluides ou sans friction. Il les rendra plus compliqués et plus coûteux qu'aujourd'hui», a prévenu la semaine dernière Donald Tusk, le président du Conseil européen. Même si les conditions du divorce entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne ne sont pas encore finalisées, il semble acquis que la facture sera très lourde, notamment pour les entreprises. Ainsi, le Brexit pourrait coûter 69 milliards d'euros par an à l'ensemble des entreprises exportatrices, si des barrières douanières sont à nouveau érigées entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, selon une étude du cabinet Oliver Wyman publiée ce lundi. «Ces coûts sont dus en partie aux barrières tarifaires, mais surtout aux obstacles indirects, tels que les déclarations douanières, les aspects réglementaires, etc.», précise Hanna Moukanas, associé, responsable du bureau parisien d'Oliver Wyman.

La note annuelle est évaluée à 37 milliards d'euros (pour les importations et exportations) pour les entreprises des 27 pays de l'Union et à 32 milliards pour les Britanniques. «Si l'on tient compte de la taille du Royaume-Uni, l'impact serait quatre à six fois plus important pour ses entreprises que pour celles de l'Union européenne», souligne Hanna Moukanas. Un accord douanier permettrait certes de réduire les coûts, mais le Royaume-Uni resterait perdant.

Chaque année, ses entreprises paieraient 21 milliards d'euros en frais administratifs, contre 17 milliards d'euros pour celles de l'Union, calcule l'étude. Les PME britanniques qui exportent l'essentiel de leur activité en Europe (elles seraient 65. 000) seraient les plus pénalisées.

Cinq secteurs d'activité seraient particulièrement touchés par la sortie du Royaume-Uni du marché unique (ils concentreraient 70 % de l'impact financier). Sans surprise, outre-Manche, [les services financiers seraient les plus pénalisés](#) (la City pèse 10 % du PIB du Royaume-Uni). Ils supporteraient «un tiers des coûts direct du Brexit». Suivent l'agroalimentaire, l'automobile, l'aérospatial, la pétrochimie et les métaux. «Les entreprises de ces secteurs sont très intégrées dans les chaînes d'approvisionnement européennes», justifie l'étude. Selon des analyses confidentielles menées par le gouvernement britannique, le Brexit coûterait d'ailleurs entre 5 % et 8 % de croissance d'ici à quinze ans à la Grande-Bretagne.

Au sein de l'Union européenne, l'impact varierait fortement d'un pays à l'autre. «Le secteur agroalimentaire irlandais souffrirait particulièrement d'une réduction de son accès aux consommateurs», selon l'étude. Les secteurs automobile et manufacturier allemands seraient aussi mis à rude épreuve et la Bavière serait particulièrement touchée.

La France arrive en troisième position des pays les plus sensibles à la nouvelle donne. Les coûts directs pour ses entreprises (agroalimentaire, biens de consommation, automobile et industrie chimique) s'élèveraient à 5 milliards d'euros par an. «Si l'on tient compte du poids relatif de la France au sein l'Union, le pays sera moins touché que la moyenne européenne», nuance Hanna Moukanas.

Danièle Guinot

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France